



Le Rhône

Journal d'informations et d'annonces paraissant le Mardi et le Vendredi

Tout abonné et son épouse sont assurés d'office contre les accidents

auprès de LA BALOISE, Compagnie d'assurances sur la vie
pour fr. 1000.— en cas de décès, fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Abonnement : 6 mois fr. 3.40, un an fr. 6.80 (avec « Bulletin officiel », 6 mois fr. 5.40, 1 an fr. 10.80). Etranger : fr. 10.50 par an. Annonces : le mm., Valais 6 cts, Suisse 8 cts, Etranger 12 cts (la ligne a 36 mm. de larg.)
Réclames : Suisse 25 cts, Etranger 30 cts le millimètre (la ligne a 74 mm.). Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléph. N° 61.052. Ch. post. II c 52.



Les liens qui se brisent

Y a-t-il au monde quelque chose de plus délicieux que ces liens d'amitié qui nous unissent les uns aux autres ? Liens réels qui sont faits d'une profonde confiance et dont la rareté augmente la valeur.

Avoir une amie, une vraie, c'est un don du ciel, encore plus aujourd'hui qu'autrefois : une amie qui se réjouit de votre joie et qui participe à toutes vos peines ; une amie à qui l'on peut tout dire, tout confier sans arrière-pensée, quelle merveilleuse chose !

Bien souvent dans la vie, les liens qui nous unissent sont si ténus qu'ils sont à peine perceptibles à nous-mêmes et lorsque le destin les tranche tout à coup, la douleur que nous ressentons nous fait comprendre toute la force de cet attachement.

Nous n'avons compris qu'à l'heure de la séparation tout ce que cette amitié était à notre cœur, et devant l'inexorable, il entre en nous une immense révolte contre le sort qui nous accable. Nous tournant vers le passé, nous recherchons tout ce qui avait formé les liens subtils de notre sincère amitié ; nous constatons aussi, le cœur serré, combien les rangs se sont éclaircis autour de nous, il semble que nous nous trouvions dans un champ de blé dont les moissonneurs auraient emporté toutes les gerbes, n'en laissant que quelques-unes, par-ci par-là, pour alimenter notre route jusqu'à la prochaine séparation.

Mais toute cette douleur qui nous envahit au moment de la séparation, nous n'avons pas le droit de la laisser voir, car la méchanceté humaine en ferait une proie sur laquelle elle s'acharnerait, car beaucoup, hélas ! ne peuvent ou ne veulent pas comprendre que l'amitié vraie est une chose pure et sacrée. Alors, gardant au fond de nous toute notre tristesse, nous continuons notre route sur le même rythme, tournant notre cœur vers le culte sacré du souvenir ; ainsi, des liens que le ciel a brisés, il subsiste encore quelque chose de plus poignant et de plus grand encore : cette chose merveilleuse qui fait que le passé ne peut jamais mourir.

Février 1935.

Anilec.

Les effectifs de l'armée italienne

Un communiqué officiel italien renseigne de la façon suivante sur l'effectif des troupes qui restent en Italie malgré le départ de détachements pour l'Afrique orientale :

Les opérations d'embarquement des effectifs et du matériel de la division « Peloritana » destinés à l'Afrique orientale pour renforcer la défense des deux colonies italiennes, se déroulent dans un ordre parfait.

La division « Gavinana » sera concentrée ces jours prochains à Naples. Les classes antérieures à celles de 1911 ne seront pas appelées à l'exception d'un certain nombre d'officiers et de spécialistes. D'autres exceptions seraient faites en cas de complications européennes qui du reste sont improbables pour le moment, après les ententes de Rome et de Londres.

On rappelle que les nouvelles lois fascistes étendent l'obligation militaire de 18 à 55 ans.

L'Italie peut mobiliser 37 classes avec un effectif total de 7 à 8 millions d'hommes. Les recrues de 1914 seront appelées sous les armes à l'époque normale, c'est-à-dire en avril. Des milliers de demandes d'enrôlement volontaire, dont on tient compte, continuent à arriver. Deux nouvelles divisions ont été constituées et prendront le nom de « Gavinana II » et de « Peloritana II ».

Le service militaire en France

Le gouvernement français, en vue d'assurer la défense aérienne du territoire et de donner au personnel militaire toutes instructions utiles de protection contre les attaques par avion, vient de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi tendant à augmenter le nombre des périodes militaires. Cette mesure, qui vise les militaires de la deuxième réserve, les astreindra à des exercices spéciaux d'une durée maximum de douze jours sans que la durée totale des périodes et exercices imposés au titre de la première et de la deuxième réserve puisse excéder sept semaines.

SUBVENTIONS

Faut-il écrire, après tant d'esprits chagrins, que le régime des subventions a été néfaste à notre pays, qu'il a entraîné la ruine financière de l'Etat, fait perdre le sens moral aux administrations communales et aux corporations, détruit l'initiative personnelle, et annihilé le sens des responsabilités chez les particuliers ?

Nous nous garderons bien d'un jugement aussi sommaire qu'injuste. Sans doute, les subventions ont appauvri la caisse de l'Etat, permis une certaine dictature des pouvoirs publics, laissé maintes incorrections et injustices se produire impunément. Mais c'est là le revers d'une médaille qui a aussi son beau côté.

En effet, si malgré sa situation défavorable à tous les points de vue, notre pays a pu soutenir avantageusement une lutte économique contre les autres nations plus favorisées, il le doit à l'initiative privée, sans doute, mais aussi, pour une bonne part, à ses pouvoirs publics qui n'ont jamais ménagé ni leur encouragement, ni leur appui financier.

Les belles œuvres de correction de cours d'eau, dans le Seeland bernois, dans le Rheintal saint-gallois, sur les bords de la Linth, et plus tard en Valais, n'ont été possibles que parce qu'encouragés et soutenus par les autorités fédérales.

Les travaux de défense contre les avalanches, la correction des torrents alpestres, l'aménagement de nos forêts et de nos alpages, la construction de nos routes de montagne, le beau développement de notre enseignement ménager et professionnel, ce sont là autant d'œuvres dont nous sommes fiers avec raison, mais que nous n'aurions jamais pu mener à chef sans le secours de la collectivité.

Et si la plaine du Rhône fait aujourd'hui notre orgueil et l'admiration des visiteurs étrangers, nous devons jeter un regard de reconnaissance beaucoup plus haut et plus loin.

L'endiguement du Rhône, opéré dans la seconde moitié du siècle dernier, la création des canaux d'assèchement, décidée par les communes riveraines, subventionnée par la Confédération dès 1910 déjà et réalisée petit à petit, jusqu'à nos jours, comme aussi l'érection de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, ce sont tous ces facteurs conjugués, toutes ces œuvres successives largement subsidiées, qui ont permis à notre canton son bel essor économique. Nous devrions nous rappeler et laisser à chacun et à chaque époque aussi le mérite qui lui revient.

Il n'est donc pas convenable de s'acharner contre le système des subventions, puisque nous lui devons tant. Il fut un moment où l'Etat était riche et puissant, et pauvres les particuliers. Il lui appartenait alors d'aider, d'encourager et de soutenir l'initiative privée. Et cela fut fait sans hésitation, largement, généreusement. Que d'aucuns aient même abusé de cette générosité, ce n'est malheureusement que trop vrai et trop humain.

Mais aujourd'hui les rôles sont renversés. La caisse fédérale s'est appauvrie par toutes les charges successives dont on l'a accablé. La Confédération n'en peut plus. Elle serait en droit de crier à l'aide, la Constitution prévoyant qu'elle peut faire appel aux cantons pour remplir sa caisse. Berne ne veut pas se

résoudre à cette alternative et elle a parfaitement raison, les cantons étant déjà suffisamment obérés.

Mais il serait temps que nous nous montrions au moins raisonnables dans nos appétits. Arrivé à l'âge adulte, un enfant qui a du cœur ne sollicite plus le secours de ses parents. Il s'en garde d'autant plus, si ceux-ci vivent péniblement parce que tarissent des ressources sur lesquelles ils ont toujours pu compter. Vis-à-vis de la Patrie, notre mère commune, nous ne devrions pas agir différemment.

Or, tel n'est malheureusement pas le cas, et nous connaissons de scandaleux abus dans ce domaine. Nous ne serions pas étonné d'apprendre un jour qu'un consortium a été créé dans le seul but d'obtenir des subsides. N'a-t-on pas vu des subventions allouées pour des bâtiments qui n'avaient jamais été édifiés ?

On construit des routes forestières ou autres... et l'on obtient ce résultat effarant : une fois l'œuvre accomplie, la commune y trouve encore un avantage financier appréciable.

Truqué quant au nombre des journées, le compte l'est encore quant au prix de l'heure payé aux ouvriers. Le montant des expropriations réellement versé est fictif lui aussi et les signatures apposées sont apocryphes.

Ce sont là, il faut bien l'avouer, de véritables malversations, des vols manifestes, si habilement machinés qu'ils échappent aux investigations ordinaires des autorités de surveillance. Allez faire la vérification de tous ces états de paye, contrôler les versements, quand parfois les intéressés eux-mêmes sont de connivence avec les administrations ou les entreprises ? Ces opérations qui entrent dans les mœurs de maintes administrations publiques et qu'imitent parfois les simples particuliers, sont immorales et délictueuses.

Les autorités fédérales et cantonales, conscientes de cette manière de procéder, sont impuissantes à l'empêcher.

Est-il nécessaire d'ajouter que pour obtenir les subventions sollicitées on met en branle toutes les influences politiques, on intrigue tant et si bien que, dans une démocratie telle que la nôtre, l'Etat, devenu esclave des parlementaires, ne peut plus rien refuser.

Et les coffres se vident. Malheureusement il faut les remplir après.

C'est là une autre question dont la solution est rudement plus compliquée. Si compliquée même que nos chefs des finances s'évertuent en vain à la trouver.

Il n'y a qu'un moyen d'en sortir. Il faut que l'Etat fixe des bornes à sa générosité, qu'il soit plus sévère dans l'octroi des subventions, qu'il fasse un choix judicieux de celles qui sont rendues nécessaires pour lutter efficacement contre le chômage et enfin qu'il mette tout en œuvre pour exercer une surveillance plus sévère sur les truquages, sur les vols dont il est la victime.

Etre généreux de ses deniers, c'est bien. Etre dupe, c'est parfois se reconnaître complice, tout paradoxal que cela paraisse. Or, l'Etat ne doit pas se prêter à des manœuvres destinées à saper tout à la fois son prestige et son crédit.

C. L...n.

Grand Conseil

SEANCE DU MARDI 26 FEVRIER

Présidence : M. Delacoste, président

Toute la matinée a été consacrée à la suite de la discussion préliminaire qu'a entraîné hier l'intervention de M. Crittin touchant le mode de procédure à adopter, à savoir, si les deux sujets :

Réorganisation administrative et budget devaient être discutés conjointement ou séparément. (M. Crittin avait plaidé la veille afin d'obtenir des débats nettement distincts.)

M. Evéquoz déclare que dans le but de gagner du temps et d'arriver plus rapidement à la votation du budget, il vient de déposer au nom du groupe conservateur une motion tendant à réunir cette discussion.

Toutefois, budget et réorganisation administrative seront examinés conjointement pour autant que les propositions de réorganisation se rapportent au budget de 1935. Quant aux autres questions qui n'exerceraient pas d'influence sur la question budgétaire, elles ne seraient pas pour autant abandonnées mais reviendraient sur le tapis aussitôt après l'adoption du budget.

Ces conditions posées, la motion Evéquoz conclut pour l'entrée en matière immédiate ; car si l'on continue à discuter, déclare l'interpellant, il est à craindre que le budget ne sera pas encore voté cette semaine, et cela ne peut vraiment plus durer.

M. Crittin ne fera pas de contre-proposition à cet égard, mais tient à revenir sur son intervention d'hier. Il a bien peur que le système proposé ne cache un jeu consistant à détourner l'attention de certains problèmes importants, lesquels ne doivent pas être confondus dans un débat, car l'on roulerait sur les équivoques.

Il proteste contre l'attitude qu'on tend à prêter à son groupe politique et déclare que ce dernier a toujours fait preuve d'un patriotisme désintéressé plaçant l'intérêt du pays au-dessus de tout.

M. Dellberg accepte le travail fourni par la commission, affirmant qu'après dix ans il est enfin temps qu'on apporte quelque chose en vue d'une réforme des affaires gouvernementales. Il s'étend longuement dans l'analyse des propositions de la commission à propos desquelles il formule ses propositions, observations et critiques diverses. La situation financière du canton est naturellement passée au crible ; M. Dellberg soutient une fois de plus qu'il y a des centaines de millions en Valais échappant au fisc et sur lesquels des recettes intéressantes pour l'Etat pourraient être obtenues.

L'exposé dure plus du quart d'heure réglementaire...

M. Bourdin, au nom de la commission, en profite pour faire remarquer que précisément dans les projets de réforme pour améliorer notre situation financière, la commission a envisagé de limiter à un quart d'heure les interventions des députés, ce qui causera certainement des économies pour l'Etat.

Toutefois, le règlement actuel permettant à un député de continuer son intervention si la Haute Assemblée le décide, n'étant pas abro-

Pour le moment, il alimente déjà 193 localités. La population de ces régions qui, jusqu'alors, utilisait l'eau des puits, pourra disposer de 80 litres d'eau par jour et par personne. On estime le coût des travaux à huit cents millions de francs environ. Les travaux seront terminés en 1939.

Un wagon historique

Le wagon de marchandises No 1691 de la ligne Riazan-Oural, est celui dans lequel on ramena de Gorki à Moscou, le 23 janvier 1924, le cadavre de Lénine. Le gouvernement soviétique a décidé de faire remettre en état le wagon, d'y rassembler des souvenirs du chef communiste et de l'installer sur la place de la gare Paveletski. Une inscription à l'extérieur rappelle son rôle historique : « Dans ce wagon, la dépouille de Wladimir Ilitch Lénine, le chef du prolétariat mondial, a été ramenée du quai de Gerasimovski (près de Gorki), le 23 janvier 1924, à la gare de Moscou. »



— Voui ! m'ame Michu, c'est des mauvaises gens, ça vous passe la main dans le dos par devant, pour vous cracher à la figure par derrière.

Nos abonnés

désirant s'éviter des frais de remboursement sont priés de régler au plus tôt l'abonnement du 1er semestre 1935 car les remboursements seront mis à la poste dans la 1re quinzaine de mars. Des délais de paiement sont accordés aux abonnés qui en font la demande. L'ADMINISTRATION.

gé, force est donc d'appliquer le règlement, la prolongation ayant été accordée à M. Dellberg. Après le long exposé de ce dernier, M. de Kalbermatten, président de la commission, fournit quelques précisions de chiffre dans le but de satisfaire M. Dellberg et ensuite M. Escher prit la parole, à titre personnel, à propos des critiques formulées hier par M. Crittin contre le Conseil d'Etat. Tout en reconnaissant que les faits qui furent avancés par M. Crittin étaient partiellement exacts, M. Escher spécifia par contre que certains faits avaient été amplifiés et exagérés.

Le Chef du Département des Finances fit ensuite un long exposé sur la situation financière du canton dont le passif total au 31 décembre 1934 est de 40 millions 154,859 fr. Toutefois, cette situation ne serait pas catastrophique ; les experts qui ont été consultés à ce sujet n'ayant nullement usé du mot « catastrophe » quand il s'est agi de qualifier la situation des finances valaisannes. Les experts insistent surtout sur la nécessité de diminuer nos dépenses et de réorganiser l'administration cantonale, et c'est la besogne à laquelle on est attelé en ce moment. Toutefois, il ne faut pas dissimuler la vérité ; en présence d'une situation qui est grave, les devoirs les plus impérieux s'imposent aux Pouvoirs publics. M. Escher rappelle des déclarations faites en son temps par M. Lorétan alors que ce dernier était chef du Département des Finances, et qui avait déjà alors donné un sérieux avertissement si nous ne voulions pas risquer une débâcle financière.

Passant à la question si importante de la réorganisation administrative, M. Escher en fit l'historique tout en remerciant la commission pour le travail qu'elle a fourni. Cette réorganisation apporterait une économie de 200,000 francs environ pour la Caisse de l'Etat et la réduction des traitements une somme à peu près égale.

Ce n'est certes pas de gaieté de cœur que ces nouvelles mesures sont envisagées, mais ce sont des sacrifices qu'il faudra faire si l'on veut défendre avant tout l'intérêt du pays.

M. Escher conclut qu'il faut s'en tenir aux propositions de la commission et insiste pour qu'on adopte le budget sans plus de retard, vu que, ainsi que l'a souligné M. Evéquo, la situation est anormale. Deux mois sont bientôt écoulés et nous sommes toujours sans budget.

M. Petrig aimerait bien qu'on soit bien précis quand il s'agit d'économies ; on fait toujours de beaux discours pour les prêcher, mais quand il s'agit de les réaliser, c'est tout autre chose.

Quant à la nouvelle loi financière dont il était question et qui permettrait précisément d'apporter ou de trouver de nouvelles recettes pour l'Etat, M. Petrig est un peu surpris qu'on ne soit plus tellement empressé de la présenter, alors qu'en son temps on bousculait M. Lorétan pour ce faire.

On entend encore divers orateurs, entre autres MM. Escher, Crittin, Mathieu, de Stockalper, Métry, le conseiller d'Etat Lorétan, ce dernier tenant à opposer un démenti à une intervention de M. Métry.

Bref, il est bientôt midi et l'on en est toujours au même point ; toutes les interventions sus-mentionnées ayant demandé beaucoup de temps mais peu contribué à avancer en besogne.

Il fallut une proposition ferme de M. de Stockalper demandant la clôture de la discussion et l'entrée immédiate en matière.



BARON ALOISI

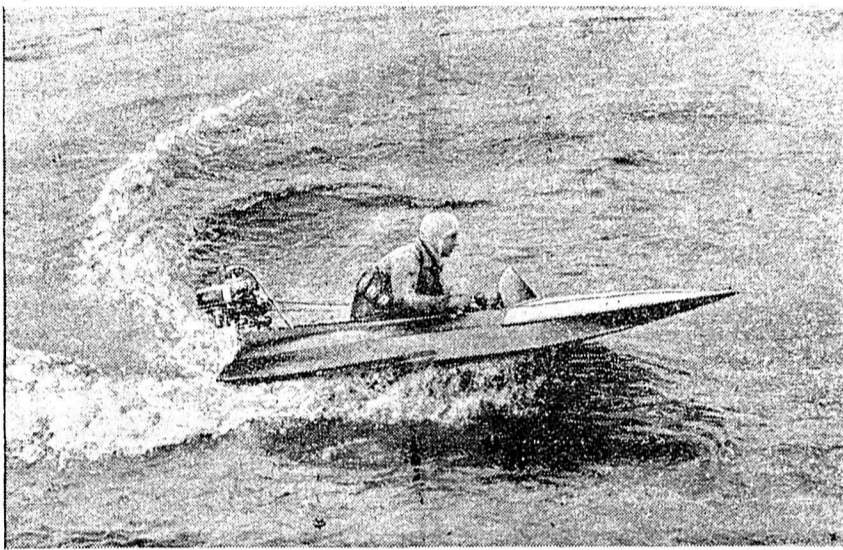
Le retour de de la Sarre à l'Allemagne

Le 1er mars, à 9 h. 30, a eu lieu à Saarbrück la cérémonie du retour de la Sarre à l'Allemagne, laquelle fut présidée par le président de la Commission des Trois, M. le baron Aloisi. L'Allemagne avait envoyé comme délégué officiel, M. le Dr Frick, ministre de l'Intérieur.



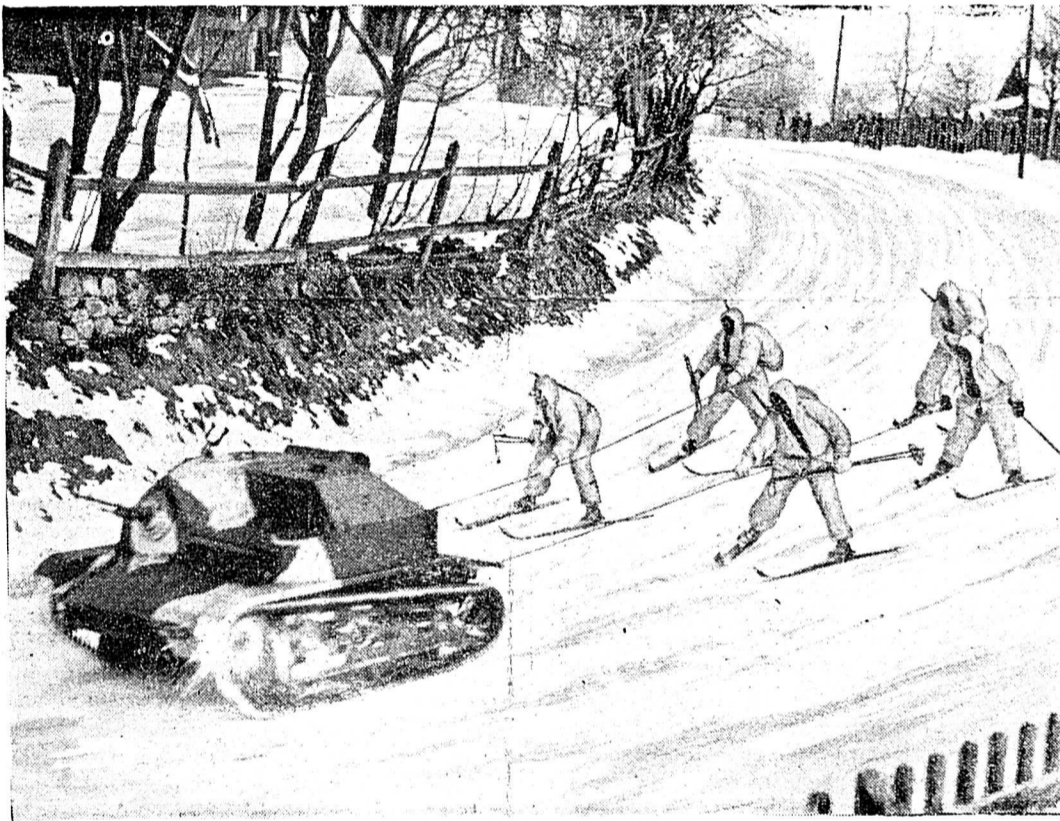
Dr FRICK

Nouveau record mondial sur canot à moteur



Dans les eaux du canal de Wernsdorf (Allemagne), un nouveau record a été établi sur canot à moteur extérieur.

Skijöring derrière tank



Ci-dessus une photo des manœuvres de l'armée polonaise qui ont lieu actuellement dans les Carpates. Un tank remorque une patrouille de skieurs. Pour des raisons de camouflage, les soldats portent des salopettes en drap blanc.

Toutefois, cette entrée en matière ne fut pas encore votée, car une intervention de MM. Couchepin et Fama (à laquelle s'associa M. Dellberg), tendant à discuter tout d'abord les 60 propositions de la commission, fut admise par le président de la commission en ce sens que la commission, qui doit se réunir cet après-midi même, pourrait encore délibérer sur la question de savoir si ses propositions, soit les questions de réorganisation administrative, seront débattues en premier lieu ou conjointement avec le budget.

Il est midi ; la séance est levée après plus de 3 heures de discussion qui n'ont pas abouti à grand-chose mais qui, toutefois, ont coûté au pays... hélas !...

M. Delacoste, président, annonce que vu la lenteur désespérante avec laquelle les opérations marchent, il sera probablement nécessaire de tenir des séances de relevée.

P. S. — Au début de la séance, il avait été donné connaissance d'une interpellation déposée relativement à la nomination d'un garde-forestier de triage à Bovernier. (Interpellation déposée par M. A. Rebord, député.)

SEANCE DU MERCREDI 27 FEVRIER

A propos de l'aide aux vieillards

Il est donné connaissance d'une interpellation Octave Giroud et consorts relative à la distribution de l'aide fédérale aux vieillards. L'interpellation stipule notamment que cette aide aurait partout été distribuée dans les autres cantons alors qu'en Valais la chose n'est pas encore faite.

On commence ensuite la discussion sur la

Réorganisation administrative et le budget

cela chapitre par chapitre et conjointement avec le budget lorsque les propositions de la commission exercent leur influence sur les postes correspondant au budget 1935. Cette décision a été prise après entente entre les membres de la commission.

ADMINISTRATION GENERALE

Proposition 1. — Adoptée. Voici sa teneur : Les rubriques suivantes de l'Administration générale relèvent du Conseil d'Etat ou de son Président : 1. Grand Conseil ; 2. Conseil d'Etat ; 3. Conseil des Etats ; 4. Chancellerie ; 5. Frais de représentation et de réception ; 6. Frais de mission pour l'Etat ; 7. Frais de procès et de consultations juridiques.

Les autres rubriques de l'Administration générale sont placées sous la direction du Département des Finances.

Proposition 2. — Elle prévoit notamment : la création d'une Commission des Finances remplaçant les commissions de gestion et du budget. Cette commission se composera de 13 membres et sera nommée pour la période législative et pour la durée de celle-ci.

Le jeton de présence des députés est à réduire de 10 à 8 fr. par jour à titre provisoire et sans modification du règlement ; pour les séances de relevée du Grand Conseil et pour les séances des commissions il sera alloué un jeton de présence de 5 francs.

La lecture du protocole et l'appel nominal sont supprimés, étant remplacés par l'affichage du protocole et la signature de la liste de présence.

M. Haegler, secrétaire du Grand Conseil, fait observer fort judicieusement que l'affichage du protocole entraînerait de multiples inconvénients, et loin de simplifier les choses, les compliquerait au contraire.

En effet, s'est-on bien rendu compte, à la commission, du travail supplémentaire que la modification proposée exigerait ?

Chaque séance du Grand Conseil demande en moyenne une vingtaine de pages de protocole pour les deux langues ; où même, trouverait-on la place pour afficher quotidiennement tous ces feuillets ? M. Haegler propose le dépôt du protocole sur le bureau, où chaque député intéressé pourrait le consulter.

Sa proposition rencontre l'acquiescement unanime, puisque M. Crittin, lui-même, annonce qu'il s'y rallie et propose un amendement du texte dans le sens exprimé par M. Haegler.

La proposition est acceptée, ayant reçu l'amendement suivant :

Suppression de la lecture du protocole et de l'appel nominal qui sont remplacés par le dépôt du protocole sur le bureau et par la signature de la liste de présence. L'adoption du protocole se fera en fin de séance.

M. Guntern ayant proposé un autre amendement tendant au renouvellement partiel chaque année des membres de dite commission, voit sa proposition refusée.

Proposition 3. — Economat.

Les dépôts scolaires au point de vue manutention et la conciergerie sont rattachés à l'Economat.

Une intervention de M. Thomas tendant à rattacher les dépôts scolaires au Département de l'Instruction publique, bien qu'appuyée par M. Bacher et le conseiller d'Etat Lorétan, chef du Département de l'Instruction publique, est repoussée par 56 voix contre 40.

M. Lorétan déclara que son département avait consenti environ 60,000 francs de sacrifices et que personnellement il était animé d'une volonté sincère et énergique de faire tout son possible pour réduire ses dépenses. Il soutint avec force que la mesure préconisée, loin de diminuer les dépenses, ne ferait que les accroître... et qu'il ne pouvait vraiment pas accepter le nouveau service tel que prévu... Ce fut en vain...

Proposition 4. — Caisse de retraite.

Les Caisses de retraite auxquelles contribue l'Etat sont révisées dans le sens suivant :

- a) Uniformisation de ces caisses, sous réserve des situations particulières.
- b) Meilleure détermination du droit à la retraite, et du chiffre de la retraite, de façon à éviter tout abus.

La retraite pourrait être basée sur la moyenne des traitements annuels touchés par l'employé durant son activité au service de l'Etat.

- c) Egalité de contribution de l'Etat et des assurés.
- d) Pour les fonctionnaires et employés qui ne sont pas au bénéfice d'une retraite, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil des normes générales déterminant si et dans quelle mesure une allocation annuelle peut ou doit leur être allouée.

(Accepté.)

Proposition 5. — Frais de représentation.

Tous les frais de représentation, de réception ou de mission pour le compte de l'Etat, sont à porter dans l'Administration générale (sous les rubriques 6 et 7 au budget) et il ne pourra plus être porté de poste de ce genre dans le budget des différents départements.

Cette proposition est adoptée. Comme cette adoption exerce une influence sur le budget, on aborde l'examen du chapitre du budget correspondant de l'Administration générale sous les rubriques en question.

Elles sont adoptées ainsi que toutes les rubriques de l'Administration générale, après une intervention de M. Octave Giroud demandant des explications au sujet du traitement du concierge de l'Etat qui émerge au budget pour fr. 5102.— M. Giroud considère ce chiffre un peu élevé.

DEPARTEMENT DES FINANCES

La proposition 6 (chargeant le département des Finances du contrôle financier des communes) et la proposition 8 (projet de suppression des receveurs de districts) sont renvoyées.

Proposition 7. — Acceptée comme suit :

L'indemnité de fr. 6000.— (au lieu de 8000.— comme le projet de la commission le prévoyait) à la Banque cantonale pour service de caisse est à supprimer.

Diverses autres rubriques du budget du département des Finances sont l'objet d'interventions.

M. Moulin désirerait connaître les motifs qui ont incité la commission à augmenter de 10,000 fr. le poste prévu pour l'impôt sur la fortune.

M. Clavien considère très élevé le montant de 120,000 fr. qu'on veut obtenir de l'impôt de crise.

M. Praz trouve que c'est un luxe que de se payer deux employés pour percevoir l'impôt de crise, tandis que M. Haldy proteste énergiquement contre l'impôt sur le chiffre d'affaires qu'il taxe de non-sens et allant à l'encontre des intérêts du commerce.

M. Dellberg se réserve des propositions sur le mode pour découvrir les capitaux cachés. Il propose même qu'on affiche au Grand Conseil les traitements et la fortune des conseillers d'Etat et des députés afin de se rendre compte de quelle façon ceux-ci remplissent leurs devoirs vis-à-vis du fisc.

(Lire suite en page 6.)

Comment guérissez-vous vos jambes ouvertes...

ou ulcères variqueux ?

Où beaucoup de remèdes n'ont pas eu d'effet, la

Pommade Pédé

de l'Abbé Heumann guérit rapidement et sûrement. Dès les premiers jours vous constaterez une amélioration, les douleurs sont calmées, les démangeaisons disparaissent et la guérison fait de rapides progrès. Le sang vicié est la cause des jambes ouvertes ; pour cette raison il vaut mieux que l'effet extérieur de la Pommade Pédé soit secondé intérieurement par les Pilules Balsamiques. Ceci est très important et doit être recommandé chaudement, car si le sang n'est pas sain, il n'y a pas de guérison durable.

Pommade Pédé, fr. 4.20 ; Pilules Balsamiques, la boîte de 100 pièces fr. 6.—, demi-boîte fr. 3.50.

Dans les pharmacies ou directement par la

Pharmacie du Lion, Ernest Jahn-Auberson

Lenzbourg

Demand. l'envoi grat. de notre prospectus S.

A PROFITER !

Pour cause de déménagement

Grande Vente de Meubles neufs et d'occasion à très bas prix

Armoires, commodes, chaises, buffets. Grand choix de lits Louis XV et Renaissance, ainsi que toutes sortes de petits meubles

La vente se fera dans la cour de l'Hôtel Clerc
RUE DES HOTELS - MARTIGNY

Les Engrais de Martigny

d'ancienne renommée sont vendus en Valais par la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait à Sion et ses agents dans le canton

Il sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole

l'Arboriculture

adressez-vous à Henri Saudan ou à Marcel Mabillard, Martigny-Ville. Elèves des cours centraux de Châteauf. Se recommandent.

Transports funèbres

A. MURITHS. A. Pompes funèbres catholiques
Tél. Stand 50.288
Rue Chaudronnier, 16 de GENÈVE

CERCUEILS - COURONNES
Dépôts à SION: Vve O. Mariéthod, tel. 181
MARTIGNY: M. Moulinet, tel. 225
FULLY: R. Taramaraz, tel. 32
SIERRE: Vicarini et Caloz tel. 271
MONTANA: R. Meltraller tel. 202
MONTHEY: Barlatay-Galetti tel. 65
ORSIÈRES: R. Troillet & Frères tel. 20

N'employez contre le

GOITRE

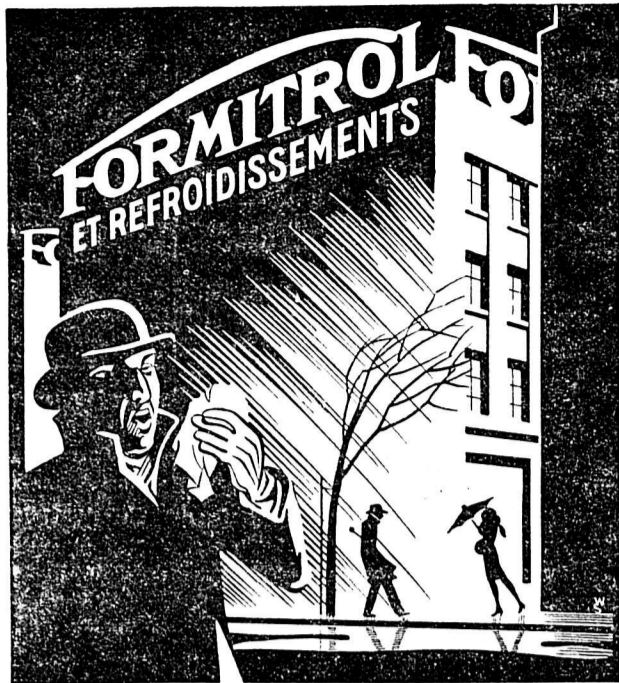
gros cou, glandes que notre friction antigotreuse „Strumasan“. Le succès est prouvé par de nombreuses attestations reçues. Prix: le flacon fr. 5.—, le demi-flacon fr. 3.—

Expédition discrète par la

Pharmacie du Jura BIENNE

Carnaval

A louer quelques jolis Costumes depuis Fr. 3.— chez Mme Lucien Rouiller, Hôtel Clerc, Martigny-Ville.



Le temps est malsain. C'est le moment de prendre du

FORMITROL

Le Formitrol contient de la formal-déhyde active. Il empêche les bacilles de se développer.

Une pastille toutes les heures. Dans toutes les pharmacies, en tubes de 30 pastilles à 1 fr. 50.

DR A. WANDER S. A., BERNE

A vendre

aux „Bonnes Luites“ tout près de la gare, à Martigny, un

champ

de 680 m2 - S'adresser à M. l'avocat COQUOZ, en Ville.

+ Gratis +

et discret nous vous envoyons nos prospectus concernant nos articles sanitaires et hygiéniques. Ajouter 30 ct. pour frais de port. - Casa Dara, Rive 430, Genève.

VINS

rouges et blancs Jules Darbellay Martigny-Bourg

Téléphone 61.013 Spécialités Vins de Bourgogne. Livraisons soignées

CARNAVAL A MARTIGNY

3 et 5 MARS 1935

Grand Cortège humoristique

Nombreux groupes - Chars - Autos Grande Bataille de confettis - Attractions

Enseignement rapide et approfondi de la LANGUE ALLEMANDE ainsi qu'anglaise, italienne et espagnole, etc. Cours commerciaux, banque et branche hôtelière. Enseignement individuel très sérieux. Diplôme. Demandez prospectus gratuits à Ecole de Commerce Gademann, Zurich.

Commerce à remettre

à MARTIGNY S'adresser au bureau du journal

IMPRIMERIE J. PILLET, MARTIGNY



PAPETERIE HOIRS DE CH. KRIEG LAUSANNE

Représentants généraux pour le canton du Valais

Propriétaires! Viticulteurs! Arboriculteurs!

Employez de préférence aux engrais minéraux:

l'Humusengrais des déjections

pour vignes, arbres fruitiers, asperges, fraises, etc. L'Humusengrais remplace avantageusement le fumier. Il est le vrai, le seul RÉGÉNÉRATEUR des sols fatigués.

M. Lucien Cottagnoud, représentant, Vétroz (Téléphone 41.247) ou à MM. Bény, frères, LA TOUR-VEVEY. Mêmes adresses: Véritable Nicotine Suisse 15%

« Le Rhône » assure ses abonnés contre les accidents

Feuilleton du Journal « Le Rhône » 27

SUBLIME MENSONGE

par MADAME LESCOT

Puis, sa confiance terminée, elle repartit, tandis que Bertrande, les sourcils un peu froncés, reprenait devant le miroir sa méditation interrompue. Ces sourcils froncés, cette chevelure rousse et l'éclair de ses yeux sombres lui donnaient un air de ressemblance avec la cruelle mérovingienne Frédégonde. Le miroir lui disait qu'elle était belle, mais ce qu'elle savait de la vie moderne lui disait aussi que les rois se font rares, qu'il était peu probable que l'un d'eux vint s'égarer dans les solitudes de Kéroëck et que les fils de banquiers ne sont point à dédaigner.

L'homme qu'attendaient les deux jeunes filles, le futur mari de l'une, le futur amant de l'autre, était un de ces produits de la civilisation parisienne qui seraient des hommes peut-être si le cœur ne leur manquait. Grand, large d'épaules, la barbe et les cheveux noirs, élégant, pimpant, de joyeuse humeur, il avait auprès des femmes de nombreux succès, mais il ne faisait aucune folie.

Son père lui avait inculqué les principes de la sagesse:

— Garde-toi de toute faiblesse sentimentale, les niais seuls se laissent prendre et notre siècle se gausse des amoureux transis.

Ces conseils étaient tombés sur une bonne terre,

nul ne pouvait se gausser de Léodice, car aucune fleur d'amour n'avait jamais germé dans son cœur.

Il ne se résigna pas à traîner le boulet du mariage sans regimber quelque peu. Il fallut que son père lui mit sous les yeux certains livres où le doit et l'avoir ne s'équilibraient pas d'une satisfaisante façon. Il fit un haut-le-corps:

— Diable! diable! Mais épouser ma cousine pivoine, c'est dur, papa, savez-vous!

— Moins dur que la ruine, mon garçon.

— Alors je m'exécute, puisqu'il le faut; mais pour-quoi me faire partir pour la Bretagne? Je connais Valérie de reste et j'ai bien le temps de la voir. La femme qu'on épouse est la seule qu'on n'ait nul intérêt à courtiser.

— Non, non, il faut y mettre de l'empressement et mener cela rondement, entends-tu? Nous avons besoin de la dot, il n'y a pas à lanterner.

— Très bien, papa, on y va; mais pas gaiement, par exemple.

Eh! non, il n'y était pas venu gaiement: quitter le boulevard même pour un ou deux mois, faire la cour pour le bon motif à une fille laide, lui semblaient à la fois un exil pénible et une insupportable corvée. Il s'ennuyait fort dans cette villa Martin où il était venu chercher femme et, sans une lettre plus pressante et plus inquiétante de son père, au bout de trois jours, il eût déserté.

Valérie, toute à son bonheur, avait oublié Bertrande, mais Bertrande n'oubliait pas Valérie.

Un matin, les deux fiancés la virent paraître sur la porte de la villa Martin. Elle arrivait timide, s'excusant. Elle ne voulait déranger personne: un renseignement à demander, puis elle repartirait.

La bonne Valérie la retint affectueusement:

— Non, non, reste, Bertrande, il faut que tu connaisses mon futur mari.

Léodice contemplait la nouvelle venue comme les Hébreux durent contempler la manne tombant dans le désert devant leurs estomacs affamés. Ses yeux répétaient, mais combien plus éloquentement, l'invitation de Valérie: « Restez, restez! »

Bertrande resta.

Elle revint le lendemain et tous les jours qui suivirent: son triomphe fut plus rapide qu'elle ne l'avait espéré. Elle se dit que les contes de fées, les romans et l'histoire ne mentaient pas, que la beauté est vraiment la puissance suprême.

La première fois que Léodice lui serra la main dans une de ces longues étreintes où le cœur semble se donner elle rougit d'une orgueilleuse joie. De longs regards d'amour, quelques pressions de mains furtives, c'était un achèvement. Malheureusement, elle ne le voyait jamais seul, Valérie se trouvait toujours entre eux. La musique leur servit d'interprète; il avait une voix forte, vibrante, un peu grasse; les partitions modernes manquant à la villa Martin, il chantait les grands airs de passion du vieux répertoire:

Quand vers toi mes chants dans l'ombre Montent doucement...

L'amour est le bien suprême, Aimez, aimez qui vous aime...

Léonor, mon amour brave L'univers et Dieu pour toi.

Et pendant que Valérie, sagement occupée, suait à grosses gouttes sur la difficulté de l'accompagnement, craignant de manquer la mesure ou de croquer la moindre note, lui, debout un peu en arrière, contemplait Bertrande.

Elle ne savourait point sans plaisir ces jolis préliminaires d'amour; néanmoins, au bout de trois semaines, elle s'inquiéta. C'était fort beau de chanter avec des yeux incandescents: « Léonor, mon amour brave. » De fait, il ne bravait rien du tout, ni le mécontentement de M. Martin, ni même une moue de sa fiancée, et le temps marchait.

Le doute, l'inquiétude, la jalousie et la tristesse qu'elle ne parvenait pas à dissimuler, la rendirent cent fois plus séduisante, et la prudence de Léodice en reçut une atteinte si vive, qu'il ne résista plus à lui demander un rendez-vous.

Elle n'hésita guère; elle se disait que les reines de la main droite et les reines de la main gauche n'avaient pas dû se montrer bien sévères; que la musique est une langue harmonieuse, mais insuffisante; elle se disait surtout qu'elle aimait de toute son âme le beau chanteur et que ce serait une joie céleste de le voir seul et de lui parler librement.

Ils se virent presque chaque nuit sur la plage auprès d'une pierre druidique. A leurs pieds la mer se brisait, pleurant son éternelle plainte; mais il semblait à Bertrande qu'elle chantait une hymne d'allégresse. Tous les rêves d'ambition s'étaient envolés pour faire place à un beau rêve d'amour. Lui, plus circonspect, plus blasé, ne se livrait pas sans quelque appréhension. Son expérience d'homme à bonnes fortunes lui avait fait discerner du premier coup d'œil que cette fille amoureuse venant si aisément à un rendez-vous n'en était pas moins une honnête fille qui prétendait être épousée; qu'une séduction aurait pour résultat imminent la rupture de son mariage et une explication avec le capitaine Méridac, deux choses dont il ne se souciait guère.

Sous l'empire de ces craintes, il ne se départait

POUR MADAME

La cuisine Chronique de la mode

Le bœuf

Il est, je crois, inutile de vanter les avantages de la viande de bœuf, qui entre pour une part importante dans la nourriture de l'homme. C'est un aliment de premier choix, qui s'assimile de façon parfaite et donne lieu à une multitude de préparations culinaires et toutes généralement acceptées de tous. Examinons quelques préparations courantes.

Côte de bœuf braisée. — Parer la côte, la piquer de gros lardons assaisonnés d'épices, de sel, de poivre. Mettre dans le fond d'une casserole des bardes de lard, des carottes, de gros oignons dont un piqué de clous de girofle, deux feuilles de laurier, un peu de thym, un bouquet de persil, de la ciboule. Ficeler la côte et l'arranger dans cette braise, la couvrir de lard et placer les garnitures de légumes dessus, après y avoir ajouté deux cuillerées à pot de bouillon. Faites bouillir, puis mettre mijoter doucement sur feu réduit pendant trois heures, ou moins si vous êtes assuré que la côte est tendre. Quand elle sera cuite, l'égoutter, la déficeler, passer un peu de fond de la cuisson au tamis de soie. Dégraisser et faire réduire, Glacer et verser le fond réduit dessous.

Côte de bœuf milanaise. — Préparer la côte comme pour la braise, en ayant soin d'épicer un peu plus les lardons. Mettre une demi-bouteille de Madère ou de vin blanc moelleux et une demi-bouteille de bouillon. Faire cuire, passer le mouillement au tamis, dégraisser, et faire réduire de manière qu'il ne reste que deux verres de sauce pour mettre sous la côte. Faire cuire séparément du macaroni, l'égoutter quand il est cuit, le faire sauter dans un peu de fond de cuisson avec du parmesan râpé et un peu de gros poivre. Dresser ensuite le macaroni, poser la côte dessus, glacer et servir.

Côte de bœuf bourgeoise. — Parer la côte, la piquer de gros lardons et la ficeler. La mettre dans une casserole avec quatre ou cinq carottes, quatre oignons piqués d'un clou de girofle chacun, deux feuilles de laurier et un peu de thym. Rafraîchir, ficeler et faire cuire avec la côte. Placer au fond de la casserole un peu de petit lard qu'on aura fait blanchir un quart d'heure. Si l'on mouille avec de l'eau, ajouter du sel et du poivre. Faire mijoter le tout pendant deux heures. Ajouter des choux et le lard sur le plat autour de la côte.

Bœuf mode. — Prendre un morceau du côté de la cuisse, le piquer de gros lard qu'on assaisonne de sel et de poivre. Puis mettre dans une casserole avec persil, muscade, fines épices, quatre oignons, un bouquet garni, un pied de veau, un verre d'eau. Laisser tomber à glace en faisant attention qu'il ne brûle pas. Finir de mouiller avec un demi-verre d'eau-de-vie et un verre de bon vin blanc, un peu de sel s'il y a lieu. Laisser mijoter quatre heures.

Côte de bœuf provençale. — Après avoir paré la côte, la piquer de gros lardons épiciés ; mettre environ deux cuillerées à soupe d'huile d'olive dans une casserole, y mettre la côte et assaisonner de sel et de gros poivre. Retourner la côte deux ou trois fois sur un feu ardent. Quand elle est bien revenue, la mettre sur feu doux. Au bout d'une heure et demie et bien cuite la mettre sur un plat, puis couper des gros oignons en cercles qu'on fait frire à l'huile. Lorsqu'ils auront pris belle couleur, y ajouter du vinaigre, du bouillon, du sel et du poivre, et verser le tout sur la côte.

Filets de bœuf, en chevreuil. — Tailler des morceaux de filets en forme de chevreuil — en filets. Les piquer avec du lard fin et les faire passer une journée dans une marinade. Les faire ensuite sauter dans leur glace et les servir avec une sauce poivrée.

Sauce Knorr pour tranches

Il s'agit d'une savoureuse sauce à la crème, convenant aussi très bien pour servir d'autres viandes que des tranches. — Rôtir la viande dans la graisse, y ajouter la sauce Knorr préparée à part suivant la recette en page 6, laisser cuire ; y mettre une cuillerée à soupe de crème amère, goûter et remuer. Servir.

La silhouette actuelle

La caractéristique de la silhouette féminine actuelle est d'être multiple. Nous n'avons pas une silhouette strictement délimitée, mais des quantités de silhouettes et qui ne ressemblent pas du tout les unes aux autres. Nous avons notre silhouette de ville et notre silhouette de salon, notre silhouette de midi et notre silhouette de minuit, sans compter toutes les silhouettes accessoires que nous vaut le sport dans ses diverses formes.

Notre silhouette de ville est assez cavalière : large manteau trois-quarts sur une jupe étroite. Gros souliers de daim à talons moyens, bien faits pour nous assurer l'aisance de notre allure. Puis, si nous voulons respecter le code de la mode le plus rigoureux, nous inclinons sur notre oreille la chéchia empruntée aux uniformes africains.

C'est là une silhouette type de l'heure présente. Mais rien, ni personne, ne nous oblige à nous y conformer. Si nous préférons la ligne sobre et stricte du tailleur qui précise bien la délicatesse de notre ligne, nous avons parfaitement le droit de l'adopter. La jaquette sera très simple avec de larges poches plaquées et une ceinture qui la maintiendra bien en place. Nous pourrions garder les chaussures à talons moyens, mais nous choisirons une petite toque, genre second Empire, ou genre bonnet de police.

Pour l'après-midi, notre silhouette se fait plus féminine. Nous porterons volontiers la robe-manteau boutonnée du haut en bas, ou largement croisée sous une ceinture et nous la compléterons par une cape ou un ample collet. Nous retrouverons alors les souliers à talons fins et nous nous coifferons d'une petite toque ou d'un petit tricorne.

Enfin, le soir, nous pourrions, selon notre gré, présenter une silhouette étoffée d'en haut et d'en bas, ou le contraire, car les deux formules sont admises. D'une part, la robe « sirène » qui épouse la ligne du buste et des jambes et se prolonge en une traîne sinieuse. Sur ces robes, on pose de volumineuses capes de tulle qui ennuagent délicieusement le buste.

D'autre part, nous voyons triompher la robe 1840, qui vêt la femme de son ample jupe froncée à la taille, largement évasée dans le bas. Dans ce cas, on ne doit altérer la ligne du buste qui doit garder toute sa valeur.

Ce qu'on voit aussi, le soir, ce sont des chapeaux de théâtre qui doivent autant à l'art de la modiste qu'à celui du bijoutier. Il en est qui encadrent le visage d'un large bandeau de métal ciselé semblable au collier qui complète cette chic et élégante parure.

En ce qui concerne nos dessous, sachons qu'on porte moins de chemises pantalons et qu'on revient à la chemise habituelle. Celle-ci se passe au-dessous d'une culotte en jersey indémaillable, culotte collante qui prend le corps à la façon d'un maillot, et

LES ALIMENTS sont la richesse de la basse-cour. Avec ça, les poules pondent ! Les réclamer à votre fournisseur, ou au seul concessionnaire pr le Valais : Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion



Païdol
La seule semoule pour enfants préparée d'après les prescriptions du Dr Murset.

Sauce tomate
Faites avec 60 gr. de beurre, 1 cuiller à soupe de farine et 1 cuiller à soupe de PAÏDOL un roux blanc auquel vous ajoutez le contenu d'une petite boîte de purée de tomate. Lorsque le tout est bien lié, ajoutez lait ou eau à volonté (env. 3/4 l.) pour faire une sauce de bonne consistance. Cette sauce très nourrissante servie avec du riz ou des spaghettis remplace la viande.

qu'on fait sans garniture ou presque. Le jersey indémaillable tient une large place parmi les tissus employés pour le trousseau féminin ; il est très bien de notre époque sportive. Ce tricot simple, facile à laver, à repasser, et qui ne tient pas de place, est tout désigné pour séduire nos goûts modernes.

Les coloris sont peu nombreux et notre fantaisie, lorsqu'il s'agit d'eux, oscille entre le blanc et le rose, et un peu de bleu.

On voit très peu de broderies et davantage de dentelles, celles-ci demeurent dans leur couleur naturelle. Beaucoup de tulle brodé et d'incrustations de satin ou de crêpe de Chine. Incrustations, pinces et coutures sont faites au point ture. Les combinaisons n'ont plus de coutures sur le côté, mais des panneaux incrustés, fixés de chaque côté par un point ture ou un jour.

C'est bientôt le printemps

Voici qu'apparaissent déjà les premiers modèles destinés au printemps. C'est la tenue de ville qui nous intéresse tout d'abord. Pour l'inter-saison, il nous faut des robes matin-sports, des manteaux légers ; enfin, des tailleurs que nous adopterons pour les occasions les plus différentes. Les différentes façons dont ces vêtements se parent varient à l'infini ; d'ailleurs, ces tenues ont tout pour plaire et pour séduire ; elles sont simples, pratiques, ravissantes.

Les robes-manteaux, vraiment faciles à porter, sont de plusieurs sortes. Et puis toujours des deux pièces, des casaque, et des tuniques qu'on peut facilement adopter aux heures simples ainsi qu'aux occasions habillées.

Le chapitre des tailleurs printaniers est plus éclectique que jamais. Voici des costumes stricts et sportifs, puis des modèles gentiment féminins, ainsi que des modèles oscillant entre ces deux types. Plus légers, plus fantaisistes que ceux de l'hiver, les nouveaux manteaux offrent une agréable diversité et présentent des détails inédits.

Quant à la question des tissus, elle est, cette fois, d'un intérêt capital. Les lainages, curieux et plaisants d'aspect, se font plus intéressants encore que ceux de la saison dernière. Il y a des tissus duvetés, côtelés, crépés ; d'autres présentent un relief très particulier.

Toutes ces étoffes sont remarquables par la belle qualité, la nouveauté des matières, ainsi que par les coloris riches et chauds.

En attendant les beaux jours, voici les diners, les bals, les thés dansants et les réunions qui mettent de l'animation dans les mois encore gris et pluvieux. Il nous faut donc de jolies robes pour la fin de la journée et le soir. Que dire de ces toilettes qui déconcertent par leurs contrastes et dont les inspirations sont aussi exquises que nouvelles.

Pourquoi ?

PORTER des vêtements tachés ou fanés quand on peut les remettre en état par le **nettoyage à sec** ou la **teinturerie**.

Spécial : **Noir deuil en 8 h.**
Prix modérés.

Un essai ne coûte pas cher
Adressez-vous à la Grande

Teinturerie Masson
Montreux
SERVICE POSTAL ACCÉLÉRÉ

Dépôts à :
Sierre : Madame Thévenaz, Bazar du Château
Chippis : Monsieur Dutoit, coiffeur
Saxon : Monsieur Crettenand, nég.
Martigny : Girard-Rard, Au National
St-Maurice : A la Ville de Lausanne
Monthey : Hoirie Pernollet, confection
Montana : M An den Matten, Grand Bazar
Champex : Bazar de la Poste
Marécottes : Mme Gross, négociante
Crans : M. An den Matten, Grand Bazar

Tous les styles sont admis, depuis les fourreaux moulant le corps, les robes amples et longues, les toilettes à volants, jusqu'aux jupes longues, accompagnées de blouses en paillettes irisées.

Dans le domaine de la chaussure, nous voyons une constante évolution ; c'est là aussi, plus que jamais, l'époque des recherches, des raffinements et de la perfection.

C'est ainsi qu'à l'heure du sport ou de la promenade matinale, nous aurons des formes pratiques, assez larges du bout, à talons plats, ou demi-bottier, en gros daim anglais, noir, vert marron, bleu ou brun, ou en crocodile à fines écailles.

Pour le demi-sport, le lézard, Fouranos, composent des modèles qu'on peut porter au début de l'après-midi, avec lesquels rivalise ce nouveau venu, le cerf rasé, noir, marron ou corinthe, qui ressemble au poulain, mais avec poil plus fin et plus soyeux.

Bien pratique est la nouvelle forme lancée cette saison, le quart de botte, qui protège nos chevilles contre le froid et la pluie.

Les chaussures habillées, légèrement allongées, sont en chevreau mat et verni, en daim ou en renne. Parfois plusieurs pauseries sont habilement mêlées ou superposées et découpées, ce qui donne plus de recherches et de chic à la chaussure.

Enfin, pour le soir, les escarpins ajourés ou finement incrustés, les sandales, les salomés, toutes les fantaisies à barbelets sont en Chine rayé, brodé, imprimé, en chevreau d'or ou d'argent, en lamé, en satin, en velours et en pailleté noir ou argent.

Et, dernier raffinement, à toute heure du jour ou du soir, le sac est rigoureusement assorti à la chaussure. Sa forme est très variée, et sa fermeture d'une grande originalité.

Couture pour dames

La « Société suisse de couture pour dames », c'est-à-dire une association professionnelle pour les couturières, a été fondée à Lucerne. Elle répond à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. Mme V. Witprächtiger-Kost, à Küsnacht a./Rigi, a été nommée présidente. Le secrétariat est à Berne, Laupenstr. 11.

Régimes pour aviateurs

On poursuit actuellement des études sur les régimes convenant aux personnes voyageant en avion. On a découvert que tous les légumes cuits, à l'exception des pommes de terre, sont nocifs. Le café doit être proscrit. Le bœuf est meilleur que le mouton. Les couleurs jouent également un rôle dans le confort physique des voyageurs. On recommande le vert et le rouge et on déconseille le noir et le jaune.

Si la politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude, elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors, comme il devrait être au dedans !

6 centimes
la tasse de **Yoghourt**
préparé avec l'appareil **Yalacta**
Alex. Keller, Place St-François 12, Lausanne.

Berna
ALIMENT POUR NOURRISSONS
enrichit le sang - fortifie les os

Vous n'êtes sûrement... pas une de ces mères qui, tous les 8 jours, changent l'alimentation de leur bébé. Vous connaissez ce qui est le meilleur, vous écoutez votre médecin, votre sage-femme, vous employez...



plaint avec Bertrande d'un apparent respect, ne réclamant d'elle que de menues faveurs.

« Je rendrais des points à Némorin », se disait-il ironiquement.

Mais ce viveur égoïste se fût méprisé s'il eût sans arrière-pensée accepté cette idylle. Il savait l'âme de cette vierge dont il semblait respecter la pureté. Tantôt il faisait briller à ses yeux les images excitantes de bal masqué ; tantôt de sa voix gouailleuse de boulevardier, il tournait en dérision la vertu et les saintes croyances.

— De vieilles rengaines, de vieilles guitares. Il semait à pleine volée dans une terre féconde et le grain germe. Quand il jugea que la moisson était mûre et qu'il pouvait récolter sans encombre, il s'y détermina. Il allait partir :

— Bertrande, dit-il, je vais me jeter aux pieds de mon père pour obtenir son consentement à notre mariage. Seulement, il faut que je sois bien sûr de n'avoir point été le jouet d'une fille ambitieuse et coquette. Il me faut de ton amour une preuve irréfutable, me comprends-tu ?

Les filles élevées à la campagne ne sont jamais complètement ignorantes. La partie décisive s'engageait ; mais l'enjeu était si important qu'elle eut peur :

— Si vous m'abandonniez ! murmura-t-elle.

Il prit l'air indigné d'un galant homme qu'on soupçonne d'une infamie.

Le voyant blessé, elle s'empressa à des excuses :

rie, tu comprends que cette grosse affaire-là vaut bien la petite concession que je sollicite, je te jure que rien ne me séparera de toi. Je te jure que tu seras ma femme si tu me donnes la preuve de ton amour.

Et la preuve d'amour que réclamait Léodice, elle la donna.

Un dimanche de septembre, à la messe paroissiale, les habitants de Kéroëck entendirent cette annonce lancée du haut de la chaire :

— Il y a promesse de mariage entre Léodice Martin, fils majeur de Pierre Martin, banquier à Paris, et de dame Aurélie Meyer, son épouse, d'une part, et Valérie Martin, fille mineure, etc.

Puis le prêtre commença la lecture de l'Evangile. Toute l'assemblée se leva. Bertrande se leva comme les autres d'un mouvement machinal, bien qu'elle se sentit défaillir. Quelque chose étreignait son cerveau, comprimait les battements de son cœur, les voûtes de la petite église s'abaissaient sur elle, le prêtre oscillait dans la chaire ; mais le sermon commençait :

— Bienheureux les pauvres...

Elle s'était assise, le vertige se dissipait. Des sanglots soulevaient sa gorge et des larmes remplissaient ses yeux ; pourtant il fallait rester impassible, dévorer ses larmes, étouffer ses sanglots. Elle souffrait atrocement dans cet instant où elle sentait mourir en elle toutes les confiances de son âme. Ainsi il avait menti quand il la serrait sur son cœur, quand il lui jurait de l'épouser. C'était donc ainsi que mentent les hommes, cruellement, lâchement.

Le prêtre continuait sa prédication :

depuis que le maître des mondes a voulu naître pauvre.

Elle retint un rire strident : la pauvreté, c'était bien le crime qu'elle expiait en ce moment. Pour vaincre dans la bataille de la vie, il ne s'agissait pas d'être jeune, belle et aimée, il fallait d'abord être riche.

— Aimez votre pauvreté, mes frères...

Elle écoutait, pâle, les lèvres serrées dans un sentiment de haineuse révolte. Il mentait, ce prêtre, comme avait menti Léodice ; toutes les rançunes de son âme, toutes les humiliations de son enfance se levaient et protestaient.

— Pauvre, pauvre, pauvre.

Elle répétait ce mot tout bas, avec une âpreté violente.

L'office terminé, elle resta longtemps immobile dans une torpeur morne. Enfin elle sortit d'un pas furtif, mais au lieu de reprendre le chemin de sa maison, elle se dirigea vers la plage. Une pluie de septembre tombait lourde et grise, le vent s'engouffrait en rafales dans les plis de la mante dont elle s'enveloppa. Elle gagna la pierre druidique où elle avait coutume de s'asseoir quand elle arrivait la première au rendez-vous.

La veille encore elle était venue à cette place pour rêver à lui, le cœur plein d'espérance. Où était maintenant l'espérance ?

— L'amour est le bien suprême.

Cette phrase musicale, que Léodice disait si bien, lui revint à la mémoire, emplissant son cœur de l'angoisse infinie des bonheurs perdus ; alors, avec un grand cri, elle se coucha sur les galets du rivage et mêla ses longs sanglots aux gémissements des flots. Là, dans cette heure de désespérance, elle reçut ce

terrible baptême de la douleur auquel nul n'échappe, mais que dans la vie, il ne faut pas recevoir trop tôt : la gelée printanière détruit la récolte en brûlant la fleur.

Bien des années s'étaient écoulées depuis cette heure inoubliable de désespoir et de détresse ; jamais Bertrande n'en avait perdu le souvenir. Et maintenant, accoudée sur le parapet, elle contemplait le grand lac dont les ondes se faisaient grises sous le ciel d'automne. Un brouillard épais cachait la rive savoisienne, donnant l'illusion des horizons infinis : on eût dit l'océan breton.

La femme qui contemplant pensive les brumes du Léman, comme la jeune fille qui pleurait sur les grèves de l'Atlantique avait un cœur ambitieux, mais elle avait en plus un cœur aigri.

Ce grand drame d'amour ne fut pas la seule déception de sa vie, une autre était venue, moins douloureuse, non moins cruelle.

Martin de Brest, dans l'enivrement de la lune de miel, avait un jour ouvert devant elle le tiroir secret de son bureau et lui désignant un pli cacheté :

— Ceci, ma chère enfant, est mon testament. Je vous donne la moitié de ma fortune, car j'espère que vous me serez toujours aimante et fidèle.

Fidèle ! oui elle l'avait été, rigidement, absolument, non seulement par intérêt et par devoir, mais par un amer dédain de l'amour. Elle englobait dans une implacable rançune tous ces beaux quémandeurs qui lui semblaient des brigands déguisés en mendiants. Elle tenait à son luxe comme à sa réputation. Ce n'était pas pour de sentimentales fadaïses qu'elle allait compromettre son avenir et s'aliéner les bonnes dispositions de son mari.

Chronique agricole

Le traitement d'hiver des arbres fruitiers

L'été est la saison principale pour l'évolution, la multiplication et la diffusion des parasites. L'observation attentive et continue des arbres en été permet de se rendre compte de l'apparition des divers parasites, de leur évolution et de l'intensité de l'infection. Ainsi, dans le courant de l'été 1934, on a constaté surtout l'apparition et la multiplication abondante de cochenilles et de pucerons lanigères. Un examen des arbres cet hiver confirme les observations faites en été que ces parasites sont très répandus dans nos vergers ! Les pruneautiers sont particulièrement infestés de cochenilles. Très nombreux sont aussi les œufs de psylles et de pucerons. Il suffit d'examiner de près les bourgeons, les jeunes pousses et les rameaux des arbres pour se faire une idée du nombre et de la diversité des parasites en présence et de la nécessité d'effectuer à temps un bon traitement d'hiver.

Le traitement d'hiver constitue la base essentielle de la lutte antiparasitaire en arboriculture ; il s'agit d'une mesure d'hygiène générale des arbres fruitiers et tous les arboriculteurs expérimentés ne voudraient plus s'en passer. Le traitement d'hiver est un facteur incontestable de rentabilité ; il convient de l'appliquer régulièrement chaque année afin de tenir en échec tous les dangereux parasites qui d'une année à l'autre peuvent prendre une extension épidémique aux conséquences souvent ruineuses.

Les recherches biologiques et les nombreuses expériences pratiques ont permis de découvrir et de mettre en évidence les principes actifs des carbolinéums solubles et l'action curative et antiparasitaire des traitements d'hiver. De gros progrès ont été réalisés dans la fabrication des carbolinéums ; les prix ont pu être abaissés considérablement. Les bons carbolinéums de marque (p. ex. Véraline) sont d'un emploi économique et avantageux ; à la dose de 4-5 %, ils détruisent radicalement tous les principaux parasites. Ces produits de qualité supérieure ont une efficacité assurée, même pour les traitements en décembre ou janvier.

D'autre part, le perfectionnement continu des pompes et pulvérisateurs faciliteront dans une large mesure l'application rationnelle et économique des traitements. Les pompes modernes à forte pression permettent de traiter exactement et à fond, en peu de temps, avec un minimum de solution. Ces propriétés sont d'une importance primordiale car le traitement d'hiver doit être un lessivage complet de toutes les parties de l'arbre pour assurer le succès de l'opération. Un traitement fait à la légère n'a aucune valeur pratique. Plus de 30.000 pompes (mobiles) sont actuellement répandues en Suisse.

Souhaitons qu'au cours de ces prochaines semaines toutes fonctionnent activement pour sauvegarder l'état de santé de nos arbres et assurer la récolte fruitière de cette année.

La fumure de la pomme de terre

Trop souvent la pomme de terre est, au point de vue fumure, traitée avec un peu trop de parcimonie, parce qu'on la considère comme peu exigeante et peu épuisante. D'autres fois, la fumure, pour être moins négligée, est cependant peu opérante parce que mal appliquée ou mal établie.

Les rendements obtenus dans ces conditions sont si faibles que l'épuisement ne peut être bien considérable. Il n'en est pas moins vrai qu'une semblable culture ne peut donner que des résultats bien peu encourageants. Nous pensons que quelques sacrifices judicieusement consentis sont, en toutes circonstances, susceptibles de constituer un utile placement par suite de l'amélioration très nette des rendements.

En réalité, fort peu de plantes sont aussi sensibles que la pomme de terre à une fumure rationnelle. L'azote se montre particulièrement actif. Sa suppression dans la fumure fait baisser l'excédent de récolte de plus de moitié. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'un excès d'azote, dans une fumure mal équilibrée, retarde la maturité des tubercules, provoque un développement excessif des fanes et rend les parties vertes plus sensibles à la maladie. C'est ce que produit le plus souvent l'application d'une dose excessive de fumier de ferme.

On peut heureusement corriger ces mauvais effets d'un excès d'azote en augmentant la dose des engrais phosphatés. Apporter cet élément essentiel dans les sols qui en manquent, est une nécessité ; mais l'ajouter à la fumure en toutes circonstances est une bonne opération pour obtenir une récolte non seulement abondante, mais encore saine et de conservation facile. Il conviendra également de ne pas négliger l'apport d'engrais phosphatés pour les variétés tardives, si on veut obtenir le maximum d'avantages.

Mais la pomme de terre, comme toutes les plantes riches en fécule, amidon ou sucre, est surtout avide de potasse. A ce point de vue, le fumier seul est toujours nettement insuffisant. La potasse viendra en outre ajouter son rôle correcteur et celui déjà signalé pour l'acide phosphorique. Cette action sera surtout marquée pour les variétés tardives, à gros rendement, et pendant les années froides et pluvieuses, particulièrement favorables aux maladies cryptogamiques.

La fumure pour la pomme de terre doit donc être complète. Il convient aussi, si on veut obtenir une pleine efficacité, de préciser le moment le plus favorable à son application.

Or, il résulte d'expériences nombreuses que les besoins de la pomme de terre en principes nutritifs sont surtout impérieux pendant les premiers temps de sa végétation. Il faut qu'à ce moment elle ait à sa portée une quantité convenable d'éléments disponibles pour acquiescer la vigueur et l'activité végétale indispensables au développement des tubercules. Plus tard, ces besoins, tout en restant proportionnés à son état végétatif, sont moins impérieux et moins urgents. La plante dispose alors de tout son temps pour attendre leur transformation progressive dans le sol.

C'est ce qui explique les résultats insuffisants donnés par des fumures tardives au fumier de ferme seul, malgré l'abondance de ce dernier. G. L.

Détective T. Aubort

Enquête - Recherche - Surveillance
discrètement partout en tous pays
15 ans d'expérience - Références

23, Bd. du Pont d'Arve, 23
Téléphone 52.475
Jours et nuits GENEVE

Pour une reliure adressez-vous à
J. SUTER-SAVIOZ, SION - Planta

NOUVELLES DIVERSES

L'inventeur du « rayon de la mort », l'Anglais Mr Grindell Matthews met au point dans le mystère un système de défense aérienne

Au sommet d'une colline du sud du Pays de Galles, dans un enclos entouré de fils de fer barbelés, de dispositifs et par un rayon invisible donnant l'alarme si un intrus tente de franchir les limites fixées, se trouve une baraque comportant des quartiers d'habitation et un laboratoire magnifiquement équipé. Devant la baraque, une terrasse sert ou peut servir d'aérodrome capable de recevoir des avions de bombardement.

Le seul occupant de ce domaine si bien gardé est un inventeur anglais, H. Harry Grindell Matthews, aussi connu du gouvernement français que du gouvernement britannique.

Dans son ermitage, M. Grindell Matthews ne cherche rien de moins qu'à conquérir la mort dans les airs, sous les mers et dans le corps humain. Un des rares visiteurs, qu'il a autorisé à pénétrer jusqu'ici dans sa retraite, le colonel Etherton, secrétaire de l'expédition du mont Everest, dit, dans un article que publie « Sunday Express », que M. Grindell-Matthews, dont certains travaux sont presque achevés, a pour buts principaux : 1° de perfectionner un système détecteur de la présence de sous-marins à une distance de 50 kilomètres ; 2° de découvrir un rayon capable de tuer le germe des maladies ; 3° de créer une nouvelle défense aérienne de Londres ou pour toute autre cité par des fusées et des filets d'acier capable de flotter dans les airs ; 4° d'inventer des avions-fusées susceptibles de voyager à la vitesse de dix kilomètres à la seconde et grâce auxquels l'homme pourrait atteindre la lune...

Ce sont là peut-être des objectifs qui peuvent paraître fantastiques, observe le colonel Etherton, mais il faut déjà se rappeler que, dans son laboratoire, M. Grindell Matthews dispose d'un appareil transmetteur de rayons pouvant tuer un rat à 18 mètres de distance et arrêter une automobile. L'inventeur du « rayon de la mort » est persuadé qu'on arrivera à préparer des charges électriques douées de la vitesse de la foudre pour arrêter des avions, des moteurs et les machines à combustion interne. Le rayon, qui sera évidemment très coûteux lorsqu'il faudra l'utiliser sur de longues distances, ne descendra pas les aéroplanes, mais, en immobilisant leurs moteurs, il les forcera à atterrir.

Pour ce qui est de la défense aérienne, voici ce que prévoit M. Grindell Matthews : si, par exemple, on est prévenu de l'arrivée d'avions ennemis envoyés en mission contre Londres, on tirera des fusées qui pourront atteindre une altitude de 9000 m. en quatre secondes et demie. En éclatant, ces fusées lâcheront des réseaux d'acier en fil aussi ténu que des fils de soie et munis de « flotteurs » qui entoureront la ville comme d'un rideau de sûreté, contre lequel les avions ennemis viendront inévitablement buter et s'abattre.

En ce qui concerne les avions-fusées, M. Grindell Matthews veut utiliser un gaz dérivé de l'hydrogène liquide.

Un audacieux escroc vendait aux particuliers en lots divers le domaine public polonais

Le tribunal de Lodz juge actuellement un certain Kopydowski, à qui ses escroqueries ont déjà valu une véritable célébrité en Pologne.

Les journaux le comparent à un audacieux voleur qui défraya autrefois la chronique en vendant aux paysans, venus admirer les curiosités de la capitale, la colonne du roi Sigismond qui orne une des places de Varsovie, ainsi que les voitures des tramways métropolitains. Kopydowski réussit, lui aussi, à vendre aux naïfs plusieurs monuments publics de la capitale, mais il réussit également à vendre des

points, du matériel ferroviaire et jusqu'à la voie ferrée utilisée par un petit chemin de fer qui dessert la banlieue de Varsovie. Il poussa même l'audace jusqu'à faire surveiller par la police le déboulonnage des rails désaffectés.

Son dernier exploit en date — ce qui devait d'ailleurs le perdre — fut la vente de la célèbre forêt de Bialowieza où le général Gœring chassa tout récemment le lynx comme hôte du président de la République.

Kopydowski avait ouvert à Lodz un bureau de vente et, muni de certificats émanant du service des eaux et forêts qu'il avait, on ne sait trop comment, réussi à se procurer, il avait déjà réalisé pour environ 2 millions de zlotys (1 million 200.000 fr.) de bénéfices, en vendant plusieurs lots de la célèbre forêt. Un de ses employés ayant volé dans la caisse une somme d'argent considérable, l'enquête amena la découverte par la police de cette extraordinaire escroquerie. Kopydowski aura à répondre devant les juges de quatorze vols au préjudice de l'Etat dont le produit total atteint, assure-t-on, près de 4 millions de zlotys, soit 2 millions 400.000 fr. suisses environ.

La mort tragique des deux Américaines

L'enquête ouverte devant le tribunal de police de Romford sur la mort tragique de Jane et Elisabeth du Bois, qui se sont jetées d'un avion sur la ligne Londres-Paris, s'est terminée par un verdict de suicide. Le père des deux jeunes filles, consul général des Etats-Unis à Naples, affirme que ses filles venaient à Londres pour faire des travaux littéraires. Elles avaient voyagé toute leur vie et avaient l'habitude de vivre ensemble comme deux inséparables. Interrogé sur la question de savoir si les deux jeunes filles connaissaient les deux aviateurs britanniques qui ont péri dans la catastrophe aérienne de Messine, M. du Bois a déclaré :

« Ils ont fréquenté notre maison à Naples pendant les dix jours qui ont précédé l'accident. Jane et Elisabeth connaissaient le commandant de l'escadrille, mais n'avaient jamais rencontré les deux aviateurs. »

Après la déposition du consul de Naples, on entendit différents membres de la compagnie aérienne qui sont venus expliquer notamment que la porte de l'avion ne saurait en aucun cas s'ouvrir par accident et que, seule, la volonté bien arrêtée des deux jeunes filles a pu provoquer le drame. Le pilote a raconté ensuite comment, à la demande de ses deux voyageuses, il a fermé la porte séparant sa place de la cabine des voyageuses « pour éviter les courants d'air », disaient-elles. Quelques instants avant d'arriver au-dessus de la Manche, Kirtou entr'ouvrit la porte pour voir si les deux jeunes filles n'avaient pas besoin d'être rassurées car l'appareil venait de traverser un orage. A ce moment, elles n'étaient plus là.

Le coroner déclara ensuite qu'il lui va falloir lire en public les deux lettres laissées par les deux jeunes filles. Il les ouvre et en donne lecture au jury.

Ses trois enfants s'étant suicidés un Hongrois se tue à son tour

Un propriétaire foncier hongrois, M. Szavord, dont le troisième fils s'était suicidé, par désespoir d'amour, il y a quelques jours, comme les deux précédents, s'est, à son tour, donné la mort à Budapest. Le défunt était âgé de 70 ans.

Pour déterminer l'origine aryenne

Des propositions visant à instituer une loi pour « conserver la pureté du sang allemand » sont formulées dans un article du Dr Fritz Hartmann, paru dans la revue « Deutsches Recht », organe de la ligue des juristes nationaux socialistes. L'auteur voudrait voir édicter les dispositions suivantes :

Interdiction du mariage entre ressortissants allemands ariens et ressortissants allemands ou étrangers non ariens. Pour déterminer l'origine aryenne, on appliquerait exclusivement la législation sur la

Abonnez-vous au « Rhône ». Vous aurez droit, ainsi qu'un autre membre de votre famille, à une assurance gratuite en cas de décès par accident, de fr. 1000.— comme à d'autres indemnités pour invalidité partielle et permanente allant jusqu'à fr. 1000.—.

transmission héréditaire des terres, qui exige la preuve de cette descendance depuis 1800. Entre ressortissants allemands ariens, le mariage serait interdit au cas où la femme aurait un enfant dont on ne pourrait prouver l'origine aryenne. L'adoption d'un enfant serait interdite au cas où l'un des adoptants ne serait pas aryen.

Interviews de centenaires

Il s'agit de deux Neuchâtelois, M. Cuanillon et Mme Theurillat, qui ont l'un et l'autre dépassé le siècle depuis deux ou trois ans. Mais leur esprit reste alerte et leur langue aussi, ce qui donne à leur propos un charme très particulier. D'excellents jeux de physionomie, photographiés sur le vif, complètent ces deux interviews, parues dans « L'Illustré » du 28 février. Voir également : les nouvelles industries du Jura horloger, les effets de l'ouragan du 23 février en Suisse romande, les oiseaux qui hivernent actuellement à Genève, Luigi Pirandello présenté par H. de Ziegler, la mode, les actualités, la suite des lettres de Napoléon Ier à Marie-Louise et le début d'« Harmonie », roman inédit de Mme David Perret.

Mister Swanson N° 4

Tout le monde sait qu'à Hollywood les stars divorcent fréquemment et sans douleur.

Gloria Swanson, après avoir divorcé avec le marquis de la Falaise, épouse Michaël Farmer, dans lequel elle voyait une étoile de l'écran. Elle avait même fondé en son honneur, à Londres, une société productrice de films. Mais ses espérances cinématographiques comme ses espérances amoureuses ne se réalisèrent pas et elle dut tout liquider — à commencer par celui qu'on avait surnommé à Hollywood « Mister Swanson N° 4 ».

Les taxis parisiens vont avoir la T. S. F.

On vient de procéder pour la première fois, à Paris, à des essais de réception radiophonique dans les taxis. Trois voitures avaient été équipées d'un appareil de T. S. F. spécial pour auto, montage octode-super. Pendant la course, le client n'a qu'à tourner un bouton fixé dans la paroi de la portière, pour recevoir, aussitôt, le programme de son choix. Ce premier essai a donné des résultats satisfaisants. On put constater que la réception n'était nullement gênée par le moteur.

Si ces essais qui seront poursuivis pendant quelque temps encore, donnent entière satisfaction, il sera procédé, à partir du mois de mars, au montage dans trois cents taxis parisiens, d'une installation réceptrice de radiophonie.

On sait que l'emploi de ces taxis de luxe, munis également de chauffage, est très répandu en Amérique.

VALAIS

Une nouvelle région de ski du Valais

Il y a à peine quelques années que fut fondé le Ski-Club de Münster. L'été dernier, ce club a construit une cabane sur le versant sud-oriental du Kastlenhorn, cabane qui permet aux skieurs et aux alpinistes l'accès de nouvelles régions. La cabane du Galmihorn est située à la limite des forêts à 2100 m. d'altitude, en face des alpes valaisannes qui se déroulent devant elle de la Furka au Mont-Cervin. Elle peut recevoir largement jusqu'à 35 personnes. Le chemin qui conduit dans la région de la Jungfrau et du Finsteraarhorn est marqué jusqu'à la Galmilücke par des indicateurs. Le nouvel itinéraire de descente Jungfrau-Joch-Concordia - Grünhornhütte-Rotloch-Galmilücke-Münster constitue la communication la plus variée entre la Jungfrau-Joch et une gare valaisanne et il n'offre aucune difficulté. Il présente au contraire le grand avantage de pouvoir être parcouru sans danger même lorsque la neige est favorable aux avalanches.

La haute vallée de Conches, cette nouvelle région de ski, est une des vallées suisses où les précipitations atmosphériques sont les plus abondantes. Les hauteurs y sont couvertes de neige pendant 5-6 mois. En avril, souvent même en mai, on peut aller en ski jusque dans le village même de Münster.

Le 1er Derby du Firrenhorn 1935

La grande descente du Firrenhorn sur Münster (start 2800 m., arrivée 1400 m.) sera inaugurée demain samedi et dimanche. Après la messe matinale à 6 heures près de la Cabane du Galmihorn, les skieurs prendront le départ. Les premiers sont attendus vers 11 heures à Münster. Grâce au chemin de fer de la Furka, les champs de ski du Haut-Valais sont facilement accessibles. Ce chemin de fer accorde aux membres de la Fédération suisse de ski, du C. A. S. et du Club suisse de femmes alpinistes une réduction de 50% pour le parcours de Brigue à Münster. La gare de Brigue C. F. F. délivre jusqu'au 15 avril des billets spéciaux de weekend pour le parcours en chemin de fer, le logement et les repas. A l'occasion du Derby du Firrenhorn, deux trains spéciaux circuleront le 3 mars dans chaque sens entre Brigue et Münster : Brigue départ 7.00 et 9.30, Münster départ 14.38 et 16.30.

Il battra, et de loin, le record du gigantisme en la matière, où jusqu'alors le pont le plus grand était le George-Washington, à New-York, avec 1,067 mètres. Le futur ouvrage comportera des piliers de soutènement qui iront chercher à 72 mètres de profondeur le sol ferme. Comme il s'agit d'un pont suspendu, on devra élever pour le soutenir de véritables tours dont la plus haute aura 160 mètres.

Voilà du travail en perspective pour les chômeurs américains.

Lutte contre la tuberculose bovine

(Comm.) — Sous les auspices de l'Office vétérinaire fédéral, une conférence à laquelle sont convoqués tous les vétérinaires cantonaux aura lieu le 9 mars prochain, à Berne, au sujet de la lutte contre la tuberculose bovine.

Les procédés actuels de tuberculisation ne donnant pas de résultats satisfaisants, des essais nouveaux seront faits d'entente avec l'Office vétérinaire fédéral.

Office vétérinaire cantonal.

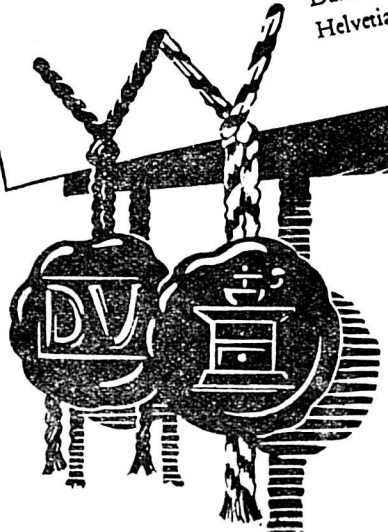
Notre marchandise est trop bonne pour que nous puissions en faire cadeau.

Nous ne donnons pas non plus de bons primes; en revanche, cent années d'expérience répondent de la valeur de nos produits.

Nous garantissons que nos paquets contiennent ce qui, depuis un siècle, se vend de mieux et de plus soigné sous le nom de chicorée.

Les chicorées DV et Franck-Arome restent ce qu'elles ont toujours été: les marques de confiance des ménagères avisées

Daniel Voelcker S. A., Bâle
Helvetia & Henni Franck fils S. A., Bâle



Grand Conseil

(Suite de la page 2.)

La mesure d'affichage des impositions, qui est pratiquée à Brigue et dans certaines villes suisses, à Zurich par exemple, n'a pas produit de mauvais effets.

A Brigue elle a procuré une vingtaine de mille francs de recettes à la ville.

M. Escher, chef du département des Finances, tâcha de satisfaire toutes ces interpellations.

La séance fut levée à 12 h. 05.

La séance de relevée annoncée pour aujourd'hui n'aura pas lieu, M. le président de la commission devant s'absenter.

SEANCE DU JEUDI 28 FEVRIER

Présidence : M. Delacoste, président

Séance comme ses précédentes, sans caractère spécial nouveau.

Les discussions, bien qu'à certains moments assez provocantes par l'intérêt qu'elles soulèverent dans la Haute Assemblée, furent relativement calmes et de bon aloi.

L'examen du

Budget et de la réorganisation administrative

se poursuit avec la discussion conjointe des deux sujets.

MM. Emile Bourdin et Th. Schnyder, fidèles à leur importante tâche de rapporteurs, s'y consacrent avec compétence et doigté.

Possédant toutes leurs questions à fond, le Grand Conseil, par leur entremise, est tenu minutieusement au courant du travail de la commission.

On aborde ainsi le budget et les projets de réorganisation du

Département de l'Intérieur

M. le conseiller d'Etat Troillet, dont on peut au moins dire qu'il ne cause pas de perte de temps par des interventions oiseuses et interminables (comme certains verbeux), fait au début de la séance, une brève déclaration comprise par tous : à l'exception de ceux qui ne veulent pas comprendre, naturellement.

Les interventions de M. Troillet, il faut le reconnaître, possèdent le mérite tout spécial de concrétiser et de simplifier les problèmes au lieu de les embrouiller comme c'est régulièrement le cas lorsqu'il est donné d'entendre cette phraséologie pompeuse dont certains avocats députés détiennent le monopole.

Le Chef du Département de l'Agriculture lit d'abord le protocole d'une séance du Conseil d'Etat où il avait fait insérer ses réserves de contre-proposition éventuelles.

Il ajoute ce qui suit : « Nous discutons maintenant depuis trois jours de cette question de réorganisation. Je connais des cantons qui ont liquidé des questions similaires en une après-midi et à Berne, le budget fédéral est discuté en une journée et demie. Le temps que l'on perd chez nous est considérable. »

Puisqu'il est d'accord avec les propositions de la commission sur les questions de principe de réorganisation, M. Troillet ne se lèvera donc plus que pour prendre la parole pour les questions de chiffres à propos desquels il s'est assuré de pouvoir faire les réserves en temps opportun.

On a cherché à décharger son département de beaucoup de responsabilités en le débarrassant de certains services. M. Troillet ne demande pas mieux, et quoiqu'on puisse se l'imaginer, il ne s'en plaindra pas, loin de là ; cela lui permettra de se consacrer encore mieux désormais au peuple et à certaines œuvres qu'il a particulièrement à cœur.

M. Troillet estime donc qu'après les nombreuses discussions déjà soulevées, le Grand Conseil devrait faire confiance à la commission et accepter les propositions de celle-ci.

En terminant, il insiste pour qu'on s'abstienne de toute passion dans les débats et qu'on fasse preuve de bonne volonté en examinant les choses avec objectivité. Sinon, on n'en finira plus et à la fin de la semaine prochaine il est à craindre qu'on ne soit pas encore au bout de la besogne entreprise.

Cette déclaration reçoit un accueil des plus favorable.

On aborde dans cet ordre d'idées la

Proposition 9, qui est renvoyée pour divers motifs majeurs. En voici la teneur :

La surveillance de l'administration des communes reste confiée au Département de l'Intérieur, le contrôle financier étant transféré au Département des Finances.

Proposition 10. — Elle transfère la police du feu, de la chasse et de la pêche au Département de Justice et Police. — Admise.

M. Petrig intervient, sans vouloir faire de proposition contraire, pour souligner que ce changement lui paraît anormal. Le service de la police du feu a pris ces années dernières un développement considérable grâce à sa bonne direction.

Le rapport des experts à cet égard est très favorable. M. Petrig doute qu'on puisse faire des économies en procédant à la mutation de ce service qui ne grève pas le budget de l'Etat. Il demande aussi à la Commission si l'argent payé par les compagnies d'assurances est employé totalement pour la lutte contre le feu.

La proposition 11 est renvoyée et la 12^{me} adoptée. Cette dernière remet le service de

l'hygiène publique au Département de l'Instruction publique.

La proposition 13, qui demandait à passer du Département de l'Instruction publique au Département de l'Intérieur les arts et métiers, cours professionnels et économiques (secrétariat des apprentissages), donne lieu à une discussion délayée.

M. Thomas, en un exposé très documenté, développe une solide argumentation technique militant en faveur du « statu quo ». Il prouve qu'aucun motif ne justifie cette mutation.

MM. Evéquo, et Lorétan conseiller d'Etat, appuient le point de vue de M. Thomas et leur façon de voir est admise par 53 voix contre 43 malgré l'intervention de M. Escher qui s'efforça de soutenir que la proposition apporterait des économies.

Proposition 14 :

L'Office cantonal du blé sera géré directement par le Département de l'Intérieur. Les allocations versées par la Confédération pour ce service seront attribuées à la Caisse d'Etat. — (Adopté.)

Proposition 15 :

Le secrétariat sera assumé par un seul secrétaire, le chef du contentieux (secrétaire français) devenant chef du service du contentieux, de l'assistance et du contrôle des communes. — (Adopté.)

Proposition 16 :

Etat civil. — Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de décret réduisant les traitements et émoluments des officiers d'état civil et des frais d'inspection sur la base du système actuel. (Adopté.)

Proposition 17. — Office du travail. — Adoptée comme suit :

Un seul service comprendra l'office du travail, l'industrie et commerce, les arts et métiers.

Proposition 18. — Travail à domicile :

L'encouragement aux industries domestiques se fixe dès maintenant sous forme de subventions aux institutions privées et l'Office de Sion sera supprimé. — (Adoptée.)

Proposition 19. — La « brûlante » question du Grand-Brûlé : La proposition de la commission demandant le transfert de la gérance du domaine du Grand-Brûlé à Châteauneuf suscite des débats animés.

M. Carron ouvre le premier les feux oratoires et par un singulier contraste, il s'oppose ici aussi chaudement au projet qu'il le fit en son temps pour la création des Caves coopératives. Le député de Fully estime qu'il n'est pas possible de faire cette réorganisation à cause de la lutte antiphyloxérique et des nécessités de la reconstitution du vignoble ; il invoque les demandes toujours plus nombreuses qui affluent à l'Etat pour l'obtention des subsides.

M. de Kalbermatten soutient que c'est dans un but d'économie que la chose a été envisagée puisqu'on supprime de ce fait un poste d'employé de l'Etat et que ce service peut très bien être géré par l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

M. Bruttin considère également logique que toutes les vignes de l'Etat soient tenues et gérées par Châteauneuf ; la Station cantonale d'agriculture ayant déjà plusieurs hectares de vignes, pourrait très bien gérer le vignoble du Grand-Brûlé en même temps.

M. Rey, par contre, soutient la proposition de M. Carron et s'appuie spécialement sur un rapport du Dr Faes qui déconseille la chose dans l'intérêt de la viticulture valaisanne.

M. Zufferey estime nécessaire de ne rien changer à l'état de choses actuel ; c'est au service de la viticulture à Sion que nos paysans s'adressent pour tous renseignements dont ils ont besoin et ce serait leur porter préjudice que de les priver des renseignements précieux obtenus à cette source.

M. Edmond Giroud, dans un vigoureux plaidoyer décelant le chef militaire, vient apporter son adhésion entière et convaincue à la thèse défendue par M. Carron. Il ne voit aucune économie dans la mise à exécution du projet de la commission. Faisant digression, il apporte des calculs et observations relatives à l'exploitation du domaine du Grand-Brûlé, dont le coût de culture reviendrait à 40 cts. le m². Ce chiffre n'est pas supérieur à la moyenne mais pourrait toutefois, selon l'interpellant, être réduit. Pour ce faire, il faudrait rationaliser la culture du domaine en y utilisant la motoculture. M. Giroud est surpris aussi qu'un poste de 2000 fr. émerge annuellement dans les comptes du domaine pour location d'eau d'irrigation et trouve aussi qu'il n'est pas normal de livrer la récolte du Grand-Brûlé à la Cave coopérative de Leytron.

M. Giroud se déclare en opposition formelle avec la proposition de la commission, car il voit là un amoindrissement des moyens de protection de la viticulture alors qu'il faudrait augmenter par tous les moyens possibles ce qui constitue la sauvegarde de notre vignoble dont le service en question est le type. L'exposé de M. Giroud est salué d'applaudissements. Le député-suppléant de Chamoson s'est en effet révélé un « debatter » de premier ordre et tout nous permet d'augurer qu'il disputera sous peu les premières places des maîtres de la parole dans les assemblées législatives.

M. Fama objecte que c'est précisément économiser et simplifier les choses en réunissant le Grand-Brûlé à Châteauneuf ; le Service de la Viticulture perd son temps pour desservir

le Grand-Brûlé ; il y a déjà toute une pléiade d'employés : caviste, sous-chef caviste, gérant, concierge, sous-concierge, directeur, sous-directeur, etc.

C'est un domaine agricole qui ne doit pas être mélangé avec des services de l'Etat ; le service de la Viticulture reste à l'Etat mais c'est seulement la gérance du Grand-Brûlé qui est transférée.

M. Troillet expose brièvement les raisons qui militent en faveur du maintien de la gérance du Grand-Brûlé sous le Service de la Viticulture. D'effectuer le changement, il y aurait économie en théorie, mais non en pratique.

Si Châteauneuf a été créé dans un but scientifique, c'est-à-dire afin d'inculquer la science agricole à notre jeunesse, le domaine du Grand-Brûlé, par contre, a été établi spécialement pour contribuer à la lutte contre le phylloxéra. Les opinions de MM. Carron et Rey, qui font régulièrement partie de commissions phylloxériques et qui sont des viticulteurs consommés, doivent être prises en considération.

Après avoir répondu aux diverses remarques formulées par M. Ed. Giroud à propos du labour motorisé, l'eau d'irrigation, et donné toutes explications satisfaisantes, le Chef du Département de l'Intérieur se base sur le préavis de la Station fédérale d'essais viticoles, qui n'est pas de l'avis de voir disparaître le Grand-Brûlé du Service de la Viticulture valaisanne. Il est impossible à cette dernière de se passer du domaine.

M. Troillet a examiné la chose sous toutes ses faces et s'il fait cette contre-proposition, il assure que ce n'est point dans un but obstructif ; au contraire, l'unique sentiment qui le guide ici est, déclare-t-il, qu'il est absolument convaincu que c'est pour le bien du pays. (Applaudissements.)

M. de Courten estime qu'il faut se rallier aux avis des personnes qualifiées pour causer dans l'intérêt de la viticulture, tandis que M. Couchepin souligne que le service de la Viticulture restant à Sion, seule la gérance est transférée. Il demande où se trouve l'accord annoncé triomphalement entre la Commission et le Conseil d'Etat et si c'est bien pour se moquer qu'on parle toujours d'économies.

M. Evéquo estime qu'on ne peut pas confier cette gérance au Directeur de Châteauneuf qui a déjà suffisamment à faire pour instruire la jeunesse ; il faudra en outre deux comptabilités différentes, etc.

Les débats prennent de l'ampleur. On entend encore M. Zufferey, M. Carron répondant à M. Fama, M. Ed. Giroud, Praz, Couchepin, etc., ce qui pousse M. Vincent Roten à faire remarquer qu'il ne faudrait tout de même pas donner à cette affaire du Grand-Brûlé une importance à mettre en branle tout le Valais !! (sic). Pour ce motif, et d'un air malicieusement magnanime, M. V. Roten conclut qu'il faut laisser au Département de l'Intérieur : « son Grand-Brûlé ».

Après toutes ces joutes épiques, la proposition de la commission mise aux voix contre celle de M. Carron est repoussée par 70 voix contre 16.

Proposition 20. — Ecoles d'agriculture et Station de Châteauneuf :

Réduction de 20 % des dépenses des écoles d'agriculture et des stations, cette réduction devant s'opérer sur les frais d'enseignement, traitements et sur les frais de gérance des stations. Direction de Viège à rétablir en restant dans les normes des économies proposées là-dessus. Augmentation éventuelle des prix de pension. — (Accepté.)

Budget du Département de l'Intérieur

Le budget du Département de l'Intérieur est voté après une discussion variée mais fort courtoise. M. Troillet répondit sur tous les points soulevés avec sa maîtrise habituelle.

On entendit notamment M. Clavien protester contre le poste affecté au budget pour l'assurance chômage. L'interpellant s'insurgea également contre l'emploi de pelles mécaniques dans les domaines de l'Etat.

MM. de Kalbermatten, Pitteloud conseiller d'Etat, Dellberg, participèrent notamment aux débats de clôture de cette séance qui fut mémorable par l'intérêt réellement soutenu apporté par ses différents acteurs.

Un marché aux poissons modèle

Madrid qui, comme on le sait, occupe, en Espagne, une position centrale, est une des capitales européennes qui est la plus éloignée de la mer. N'empêche que c'est une de celles où on consomme le plus de poisson. Aussi on ne doit pas s'étonner qu'on y ait construit un marché aux poissons qui sera prochainement inauguré et est pourvu de l'installation la plus moderne qu'il soit. Il sera exploité directement par la municipalité madrilène, qui espère en tirer un bénéfice annuel de 750,000 pesetas.

Dans ce marché, on pourra emmagasiner journellement 100,000 kilos de poissons. Sa superficie est de 16,392 mètres carrés. Il a deux étages ; chacun d'eux possède une partie spéciale située dans une rue différente. Il y a, en outre, des magasins souterrains pourvus également d'une porte spéciale, grâce à une différence de niveau.

Les vitres sont vertes pour éviter que les rayons du soleil — il faut tenir compte que ceux-ci, à Madrid, sont, à une certaine époque, particulièrement ardents — n'exercent leur pouvoir décomposant. Tous les murs intérieurs sont complètement lisses.

Enfin, ce marché est pourvu d'un vaste laboratoire et on parle d'y installer un musée de la pêche.

VALAIS

Fully. — Incendie.

Un violent incendie a éclaté à Fully dans la nuit de mardi à mercredi. Trois granges situées à Châtagnier ont été détruites en partie et les maisons voisines ont été endommagées.

Le commandant de la place de Sion

Le colonel Guillaume de Kalbermatten, ancien commandant du régiment, a été désigné pour remplacer le colonel Sidler comme commandant de la place de Sion.

Saxon

On nous écrit :

Le Tribunal cantonal du Valais a eu à s'occuper dernièrement d'un litige intenté à la Commune de Saxon par un propriétaire lésé, ensuite du fonctionnement du barrage établi sur le canal qui longe la voie ferrée.

Un litige dont l'importance est plus considérable lui a été soumis tout dernièrement. Ensuite de dommages causés au domaine de la Printanière, à Saxon, Mme Gustave Chevalley a réclamé au Consortage des communes de la Plaine du Rhône, de Riddes à Martigny, la réparation du tort considérable amené par les travaux entrepris. Des expertises avaient établi que les dégâts avaient bien leur source dans ces derniers.

Le Consortage était représenté par Me Marc Morand et Mme Chevalley par Me Henri Chappaz.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la solution qui sera donnée à cette affaire et qui est de nature à intéresser bon nombre d'entre eux.

Armorial de la Suisse

Le 15^{me} fascicule de l'Armorial de la Suisse, édité par le Café Hag S. A., vient de sortir de presse ; il contient 126 nouvelles armoiries de villes et de communes de la Suisse, ce qui porte à 1257 le total des écus publiés jusqu'ici. Ces armes, imprimées en couleurs, sont dues, comme les précédentes, au talent du peintre héraldiste Paul Boesch. Un frontispice du même artiste, représentant un cortège historique défilant dans une ancienne rue de Berne, sert de page de titre à ce bel album qui s'ouvre par une excellente reproduction d'une verrière de 1563 exécutée par Jos. Murer et représentant le château de Grüningen ; ce magnifique vitrail héraldique, conservé au Musée national, ainsi qu'une seconde pièce de 1587 se trouvant au Musée Victoria et Albert à Londres, font toutes deux l'objet d'une intéressante notice historique et démontrent la reconnaissance officielle des armoiries communales dès le XVI^{me} siècle.

Dr A. Comtesse.

Tribunal militaire

Le Tribunal militaire siégeant mercredi à Lausanne a eu à s'occuper entre autres d'un 1^{er}-lieutenant, A. Z., de Chippis, qui n'avait pas voulu paraître au défilé à la fin des manœuvres de l'automne dernier.

Nous empruntons à la « Tribune de Lausanne » le récit pittoresque de cette audience :

Le 1^{er}-lieutenant A. Z. a fait douze cours de répétition. Ses chefs conviennent avec un unanimité touchant qu'il est « débrouillard », zélé, et que pour l'accomplissement de certaines tâches confiées en général à des officiers détachés, on le peut qualifier de « rara avis ». Mais, à côté de ces qualités maîtresses et qui trouveraient à la guerre un emploi certain et valable, le 1^{er}-lieutenant A. Z. a un gros défaut : il manque de tenue... Toutefois, ce « manque de tenue » apparut à ses chefs malaisément définitif jusqu'au jour où notre impulsif Valaisan, fonctionnant au civil comme modeste, mais consciencieux employé de bureau à l'usine de Chippis, commit une faute grave.

Ayant rejoint son unité après avoir accompli sa tâche d'aide-arbitre au cours des manœuvres de septembre, il demande à son chef, à l'issue du dîner, d'être dispensé de défilé le lendemain, demande exprimée avec arrogance. Réponse : « Non, vous défilerez demain. » Le 1^{er}-lieutenant A. Z. rompt non moins arrogamment...

Le lendemain, il n'est effectivement pas à Echallens. Il ne rejoindra son unité qu'à Vevey après avoir été régler une affaire à Lausanne et voir son oncle...

Après enquête, une peine disciplinaire de dix jours d'arrêts de rigueur lui est infligée. Mais, le département fédéral, ayant eu connaissance des rapports, renvoya le cas devant le tribunal de la Ire division, car les chefs de A. Z. demandaient d'éliminer cet officier de l'armée par voie administrative. Un jugement devenait nécessaire étant donné ses bons antécédents.

A l'audience, le 1^{er}-lieutenant a l'allure très militaire, voir « stramm ».

Le ton de sa voix n'est pas précisément celui de la douceur : on y sent les nerfs à fleur de peau...

A. Z. avoua le mécontentement qu'il marqua lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre au défilé...

Le grand-juge. — Pourquoi n'y vouliez-vous pas figurer ?

R. — Je ne voulais pas faire honte à mon bataillon... J'étais en casquette, or tout le monde portait le casque.

On apprend aussi que A. Z. avait réussi, comme détaché, à se « défilé » lors de tous les précédents défilés : « Je n'avais pas de section sous mes ordres », expliquera-t-il. Mais le prévenu n'entend pas qu'on l'accuse de s'être soustrait à ses devoirs de service.

Selon lui, voilà comment les choses se seraient passées. Bien que vexé, il est allé se coucher dans l'intention d'obéir à l'ordre reçu ; la chambre qu'il occupait chez des particuliers était sise en dehors du village de Cheseaux, lieu de cantonnement. En raison de l'orage qui sévissait, il en ferma hermétiquement la fenêtre, et s'endormit dans une béatitude que l'on imagine sonore puisqu'il ne se réveilla qu'à 11 heures du matin. Le défilé avait eu lieu. Il s'en alla dîner et se rendit à Lausanne où il pensait retrouver son unité. Là, il régla une « affaire personnelle » et, apprenant que le 88 avait cantonné à Savigny et s'embarquerait à Vevey pour Sion, il prit le train pour cette localité où un oncle l'hébergea jusqu'à l'arrivée de la troupe.

Au scepticisme du grand-juge, le prévenu oppose la pureté de ses intentions...

Le grand-juge. — Vous vous êtes rendu à Lausanne non pour rejoindre votre bataillon, mais pour régler « votre affaire ».

R. — Non, j'ai pensé le rejoindre, j'ai réglé mon « affaire » ensuite...

Les débats établiront que A. Z. ayant été puni de dix jours d'arrêts pour insubordination et absence

En venant à CARNAVAL

à Martigny, allez acheter de belles ORANGES et BANANES à l'EPICERIE DE LA GARE.

injustifiée, par son commandant de bataillon, s'est présentée trois fois au chef d'arrondissement afin de subir sa peine. Mais Berne était intervenu sur ces entrefaites...

On entend le major Giroud, et les capitaines de compagnie du prévenu. Tous s'accordent à reconnaître « ses capacités techniques », mais lui font grief de son « incapacité morale ».

Comme il est question de retirer tout commandement au 1er-lieut. A. Z., le capitaine Turin, juge, voudrait que l'on concrétisât par un exemple et définit ce « manque de tenue » qu'on lui reproche. Ses chefs se montrent très embarrassés de le faire : Il est à base « d'éducation imparfaite », et tient du royaume des impondérables et des nuances subtiles.

Le major Giroud, commandant de bataillon, estime que A. Z., excellent soldat, n'aurait jamais dû être promu au grade d'officier. Par ailleurs, il marque sa grande surprise d'avoir vu l'instance supérieure permettre à un officier subalterne de recourir au tribunal après qu'une peine lui avait été infligée ; il y voit une manière de désaveu : « Je dis cela, parce que je l'avais sur la conscience », conclut-il.

Le major Paul Carry, de Genève, auditeur, très objectivement, stigmatise la faute commise par le 1er-lieut. A. Z., mais pour lui la question de la radiation du prévenu de l'armée ne se pose même pas. Il requiert contre lui un mois d'emprisonnement.

Au cours d'une plaidoirie vibrante, le 1er-lieutenant René Spahr, avocat à Sion, déclarera que l'on a dramatisé à souhait la faute commise par A. Z. Il s'efforcera avec talent de la ramener à ses justes proportions et demandera même l'acquiescement de son client.

Après d'assez longues délibérations, le tribunal condamnera A. Z. à vingt jours d'arrêts de rigueur et aux frais.

Foires de mars

Brigue, les 14 et 18. — Loèche-Ville, le 4. — Martigny-Ville, le 25. — Monthey, le 6. — Sion, le 30. — Sière, le 4 et le 18. — Viège, le 9.

MARTIGNY

A propos de la conférence Dellberg à Martigny-Bourg

Monsieur le Rédacteur,

Un de vos correspondants me met en cause dans votre dernier numéro, en même temps que l'auteur du compte rendu sur la conférence Dellberg à Martigny-Bourg.

Je lui réponds en quelques mots :

1. « Armée du crime » ou armée « instrument du crime » ?

Les deux expressions se valent et sont aussi ridiculement déplacées pour qualifier notre armée, qui n'a pour tâche que de défendre notre sol.

Le bâton dont se servira M. Lovay pour « défendre sa maison » sera-t-il aussi un « instrument du crime » ?

2. Jamais je n'ai dit ni laissé entendre que la guerre future sera moins meurtrière que les précédentes. J'ai remis au point les exagérations idiotes de certains défaits de mauvaise foi, au sujet de nos possibilités de résistance ; cela avec des chiffres et des faits que personne n'a réfutés.

3. Contrairement à ce que dit votre correspondant, j'ai déclaré que bon nombre de socialistes suisses allemands voterait la loi, — ce qui a fait sourire M. Dellberg — et j'ai reconnu que l'attitude de la minorité des délégués socialistes au Congrès de Lucerne, partisans de la défense nationale et de la loi de défense nationale, était parfaitement juste et correcte. Jamais je ne les ai traités d'ennemis de la Patrie.

Ennemis de la Patrie, ennemis du Pays, par contre — je le leur dis bien volontiers ! — les énergumènes de tous crins et de toutes tailles, qui avilissent notre armée et la traitent d'instrument du crime, que ce soit dans des écrits ou dans des discours, dont les vociférations n'arrivent même pas à masquer la pauvreté d'esprit et l'incohérence.

Veillez agréer, etc.

Louis COUCHEPIN.

Fêtes de Carnaval : 3 et 5 mars 1935

Nous voici à la veille de ces importantes manifestations carnavalesques. Ce n'est pas une petite affaire que d'avoir monté une pareille fête. Mais il a suffi que l'on sache que le bénéfice résultant de ces fêtes serait apporté au « Fonds de la Ligue antituberculeuse » pour qu'aussitôt tout le monde : communes, maisons de commerce, sociétés locales, etc. voulût spontanément apporter sa contribution à la réussite du Carnaval 1935. C'est pourquoi la tenue des Fêtes carnavalesques de cette année sera encore plus soignée que celle de l'an dernier. Les participants ont fait des merveilles d'ingéniosité et de pittoresque dans la création de leurs chars, groupes et costumes. Vous ne manquerez pas ainsi un pareil spectacle.

Martigny sera, les 3 et 5 mars 1935, le rendez-vous de tous ceux qui ont le cœur généreux et qui veulent se réjouir en faisant une bonne action. Le journal humoristique « La Bise » (6 pages) sera mis en vente dès dimanche matin. On pourra se le procurer aussi aux dépôts suivants :

à Martigny-Croix : chez M. Eugène Moret ; à Martigny-Bourg : Café du Mont-Blanc.

à Martigny-Ville : Kiosques de la Place Centrale et de la Gare.

Le cortège officiel partira à 14 h. 15 de Martigny-Gare. Si le beau temps est de la partie ce sera FORMIDABLE. Le Comité d'organisation.

Avis aux mamans

Le Comité du Carnaval invite les mamans de bien vouloir conduire les enfants qui prennent part au cortège devant l'Hôtel Terminus, Martigny-Gare, à 13 h. 15.

Service du tramway Martigny-Gare-Martigny-Bourg pendant le Carnaval

Le service du tram sera remplacé les dimanche et mardi 3 et 5 mars, dès 14 h. ¼ à 17 h. ½, par un service d'autocar.

Nous remercions l'Administration du Tramway d'avoir pris cette mesure, car, vu la hauteur de certains chars carnavalesques, il fut jugé plus prudent de couper le courant, ceci afin d'éviter un accident toujours possible.

FIDUCIA
Organisation et tenue de comptabilités
MARTIGNY

Mardi-Gras

L'Hôtel Kluser continue la bonne tradition de servir à sa nombreuse clientèle le dîner spécial de dimanche de Carnaval et Mardi-Gras.

Tous ceux qui connaissent la cuisine de cet établissement peuvent se réjouir. Ce sera un vrai regal. Prière de s'inscrire et de consulter le menu.

« Etoile » : « Trois pour cent »

Un thème tout à fait recommandable, une réalisation excellente, des acteurs de qualité, telles sont les caractéristiques de « TROIS POUR CENT », le film que présente cette semaine l'« Etoile ».

C'est une histoire tour à tour émouvante et gaie qui marque les débuts au cinéma parlant de l'actrice Signoret. Celui-ci a fait là une « création » étonnante et qui vaut, à elle seule, de voir le film. Il est, du reste, bien entouré par une troupe homogène et qui paraît avoir pris plaisir à suivre un scénario qui les changeait assurément de tant d'aneries plates ou inconvenantes.

Relevons encore les jolies notations de très bon cinéma qui sont semées tout au long de ce film, et le dialogue où on trouve avec plaisir le bon sens le plus sûr, de l'esprit, de la gaieté, une sensibilité qui ne tombe jamais dans la sensiblerie et de nombreuses pointes d'une satire aussi juste qu'acérée. En résumé, un excellent film, où à quelques petits détails près il n'y a rien à reprendre.

En complément au programme : un merveilleux dessin animé en couleurs : le **petit Poucet fait fortune**.

Lettre ouverte

A ma clientèle,

J'ai le grand plaisir de vous annoncer que la Commission de censure ayant autorisé le dernier film de Gaby Morlay : « Jeanne », je puis vous donner dès maintenant une brève liste des grandes productions dont l'« ETOILE » s'est réservée à prix d'or l'exclusivité :

Angèle. — Les Nuits Moscovites, Harry Baur. — Un homme en or, Harry Baur. — Jeanne, Gaby Morlay. — Le Scandale, Gaby Morlay. — Ito. — Mon cœur l'appelle, J. Kéjura. — La Valse de l'Adieu. — La Maison dans la Dune. La Dactylo se marie, etc., etc.

Je profite de cette communication pour préciser, à l'intention des nombreuses personnes qui m'ont reproché de louer trop chère la salle aux sociétés — dont les membres comptent parmi les plus fidèles habitués du cinéma — que dans le contrat de location qui me lie à la Société du Casino, je dois lui fournir gratuitement la salle 9 fois par année (soirées de sociétés locales et Carnaval). Je ne suis donc pour rien dans l'établissement du prix de location de la salle et je vous remercie encore pour votre fidèle assiduité.

Adrien Darbellay, Cinéma « Etoile ».

Au Royal-Sonore, Avenue du Bourg

« 20,000 ANS SOUS LES VEROUS ». — Un titre original et qui fait sourire, dont l'explication vous sera donnée dans le film. Cette histoire tirée des mémoires de Lewis E. Howes, gouverneur de Sing-Sing, la prison américaine qui fit tant parler d'elle, vous fera partager quelques heures de l'existence de cet homme qui vécut des années sur un volcan de passions criminelles.

Spencer Tracy, l'inoubliable interprète de « Corruption », apporte son grand talent au rôle du bandit révolté mais pas complètement dépourvu de certains bons sentiments.

Comme l'indique son titre, « 20,000 ans sous les verrous » est un film mouvementé et original qui nous distrait.

DANS LA REGION

Une mortelle électrocution près des Posses

Le petit Félix Fontana, écolier de dix ans, jouait dans un pré avec quelques camarades. Pour amuser ces derniers, le garçonnet eut la fatale idée de grimper au sommet d'un pylône de la ligne à haute tension. Il entra en contact avec un câble transportant l'énergie électrique à la tension de 16,000 volts et fut électrocuté sur le coup.

BOXE

Une nouvelle victoire de Délez de Leytron

Samedi dernier, au Central à Paris, notre compatriote, le boxeur Lucien Délez de Leytron, dont nous avons tenu régulièrement au courant nos lecteurs des prouesses, a remporté une nouvelle victoire sur Menoitti qu'il mit knock-out au premier round.

Ainsi que nous l'avons annoncé dernièrement, Délez doit venir disputer sous peu à Genève un match contre le célèbre boxeur italien Toscani. Nos bons vœux accompagnent notre compatriote qui s'est acquis une renommée mondiale dans le sport à Carpentier.

EN SUISSE

Nouvel emprunt des C. F. F.

L'emprunt de conversion 3 ½ % des Chemins de fer fédéraux, de fr. 100,000,000, que le Conseil fédéral a conclu avec les groupes de Banques suisses, sera émis du 1er au 8 mars. Le prix de conversion est fixé à 93,65 %, plus 0,60 % timbre fédéral sur obligations ; si l'on tient compte en outre du droit de timbre sur les coupons, les porteurs des titres des IVe et VIe emprunts d'électrification admis à la conversion, sont ainsi assurés d'un rendement d'environ 4 %. Etant donné que le 50 % seulement des titres remboursables peuvent participer à la conversion, il y a lieu de s'attendre à ce que les attributions soient réduites. Il est donc recommandé de présenter d'abord les demandes de conversion et d'attendre l'avis d'attribution avant d'effectuer la livraison des titres admis à la conversion.

Les souscriptions contre espèces ne sont pas admises.

Cabanes du C. A. S.

et refuges pour alpinistes et skieurs

Le « Calendrier suisse de l'Alpiniste et du Skieur » pour 1935 contient une liste détaillée des cabanes alpines. Quelques chiffres montreront l'importance du nombre de ces cabanes. La liste cite 164 cabanes de haute montagne, dont 68 conviennent pour les excursions à ski. 20 sont situées au-dessus de 3000 mètres d'altitude, 13 en Valais, 6 dans les Alpes bernoises et 1 dans les Grisons. La cabane Solvay du C. A. S. se trouve à 4000 m., sur le versant nord-est du Mont-Cervin, mais elle ne doit être utilisée com-

me refuge qu'en cas d'absolue nécessité ; le Rifugio Regina Margherita du Club alpin italien se trouve à 4561 m. La liste mentionne, outre ces 164 cabanes de haute montagne, 199 cabanes et refuges pour skieurs dans les régions les plus diverses de la Suisse, soit en tout 363 refuges, dont 117 en haute montagne et 40 en d'autres régions appartenant au Club alpin suisse. 55 cabanes de haute montagne se trouvent dans le voisinage d'une ligne d'automobiles postales.

Une candidature chaux-de-fonnière à la succession de M. Schulthess

On annonce de La Chaux-de-Fonds que les radicaux de cette ville ont décidé de lancer la candidature de M. Albert Rais, conseiller national, à la succession de M. Schulthess, conseiller fédéral démissionnaire et chef du Département de l'économie publique.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Graves incidents dans la Sarre

Les mines de Frankenholtz avaient été, il y a une quinzaine de jours, le théâtre d'incidents au cours desquels un ingénieur français avait été brutalisé par des ouvriers.

Depuis ce moment, les troubles n'avaient jamais entièrement cessé. Ces troubles, d'ailleurs, n'avaient pas un caractère anti-français, mais bien plutôt extrémiste ou même « spartakiste ». Mardi matin, ils ont revêtu un caractère plus grave. Un certain nombre d'ouvriers ont attaqué avant la descente trois porions allemands et les ont blessés grièvement. On ne connaît pas la raison de ces querelles. La police arriva trop tard pour établir les responsabilités et arrêter les coupables.

Terrible avalanche en Maurienne 5 morts

Un nouvel accident de montagne vient de faire cinq victimes. Avant-hier, en Tarentaise, une avalanche tuait deux skieurs de Lille et un de Paris. Hier, à cinq kilomètres de là, en Haute-Maurienne, une avalanche s'est abattue sur un détachement de chasseurs alpins en ensevelissant cinq.

Voici les circonstances détaillées du drame : Un des chasseurs étant tombé malade, on décida de le ramener dans la vallée. Le malade avait été couché sur un traîneau monté sur skis et ses camarades le ramenaient par la forte pente qui conduit au col, lorsqu'une avalanche se déclencha, emportant la caravane. Quelques chasseurs purent immédiatement se dégager et se portèrent au secours de leurs camarades ensevelis. C'est ainsi qu'ils purent dégager assez rapidement plusieurs soldats. Malheureusement, l'avalanche avait enterré profondément cinq hommes. Pendant toute la journée, des recherches furent opérées, mais jusqu'à présent, elles sont restées vaines et il n'y a plus d'espoir de retrouver vivants les cinq malheureux jeunes gens.

Questions de préséance

Au moment de paraître à un cercle, un jour de gala, Frédéric II fut averti que deux dames se disputaient le pas près d'une porte avec une vivacité et une opiniâtreté scandaleuse.

— Apprenez-leur, dit le roi, que celle dont le mari occupe le plus haut emploi doit passer la première.

— Elles le savent, répond le chambellan, mais leurs maris ont le même grade.

— Eh bien, la préséance est pour le plus ancien.

— Mais ils sont de la même promotion.

— Alors, reprend le monarque impatienté, dites-leur de ma part que la plus sotte passe la première.

...

M. de Rothschild et un archevêque avaient été invités à dîner dans la même maison, et chacun des deux convives voulait, pour entrer dans la salle à manger, faire les honneurs du pas à son voisin.

L'archevêque insista que M. de Rothschild, plus âgé que lui, passât le premier.

— Monseigneur, lui dit celui-ci, je vous obéis, et je passe devant vous par rang d'ancienneté, — comme l'Ancien Testament est placé devant le Nouveau.

Louis Couchepin
Avocat et Notaire
ABSENT
pour service militaire, du 3 au 10 mars

CARNAVAL Kluser-Hôtels MARTIGNY
A l'occasion du Carnaval, dîner à prix spécial, dimanche et mardi-gras, à 11 h 30 - Prière de s'inscrire et de consulter le menu, un vrai regal. - Dès 16 heures, Thé-dansant

ETOILE Le film applaudi dans toutes les salles
3 pour cent avec le célèbre comédien **Signoret**

Si le journal « LE RHONE » vous plaît, le meilleur moyen de lui prouver votre sympathie c'est de lui procurer de nouveaux abonnés.

ROYAL AVENUE DU BOURG
CETTE SEMAINE : Une nouvelle évocation des prisons américaines
20,000 ans SOUS les VEROUS
avec l'inoubliable interprète de **CORRUPTION**
SPENCER Tracy

Vous qui aimez le Théâtre!
Abonnez-vous à la PATRIE SUISSE, pour recevoir:
„Le Mois Théâtral“
Supplément mensuel.
C'est une brochure indépendante, contenant 1 pièce en 3 actes, ou trois pièces en 1 acte, ou encore une pièce en 2 actes et une en 1 acte.
Pour Fr 5.20 par année, vous recevrez ainsi une vingtaine de pièces inédites, d'auteurs suisses et étrangers : une véritable bibliothèque!
Broché, d'un format agréable et commode, „Le Mois Théâtral“ parviendra sous forme de livret indépendant, à toute personne qui souscrit un abonnement spécial à la Patrie Suisse ; c'est-à-dire, l'abonnement ordinaire majoré de Fr. 5.20 par année, soit 10 cts. de plus par semaine.
Cette collection offre donc rapidement un choix considérable. Chaque société peut y trouver la pièce qui convient, non seulement au goût de son public, mais encore au nombre et aux ressources scéniques de ses membres.
Abonnements, renseignements :
2, Rue Michel Roset, Genève

FAIRE-PART
de Naissance, Fiançailles, Mariage, de deuil, sont livrés rapidement par **L'Imprimerie Pillet, Martigny**
Av. de la Gare - Tél. 61.032

Homme cherche place
capable
comme magasinier, chauffeur ou éventuellement comme représentant, à Martigny ou environs si possible. Parle allemand et français Bien introduit dans tous les magasins d'épicerie du Valais. Accepterait n'importe quel travail.
S'adr. au bur. du journal.

Fr. 1.50
le kg. de **Bouilli**
et **2.20 à 2.50** le **Rôti**
Boucherie Oesch, Martigny-Bâttaz

On cherche
pour entrée de suite
jeune HOMME
de confiance et fidèle, sachant bien traire, 8 à 10 vaches. Place à l'année. Occasion d'apprentre l'allemand. Salaire selon entente.
S'adr. à **Alfred Hostettler, Schiller n. Könliz (Ct. Berne)**.

Boucherie Chevalière
Sion - Martigny - Monthey
Mortadelle 2.50 le kg
Salametis 2.50 „
Gendarmes 30 ct. la paire
Cervelas 25 ct. „
Bidon de graisse 5 kg. 5.50
Viande hachée le kg 1.-
½ port payé
Se recommande : **Crausaz**

Occasion
A vendre **échelles** et **poteaux** pour entrepreneurs
S'adr. au bur. du journal.

Carnaval
Très jolis **Costumes**
à louer, depuis Fr. 2.50 chez **Jean Kammel**, coiffeur, Martigny - Ville.
A vendre à Martigny
2 porcs
de 7 ½ tours environ.
S'adr. au bur. du journal.

DROGUERIE VALAIS/ANNE
Jean Lugon, Martigny
La présure de marque **HANSEN**
Tous produits vétérinaires.

A vendre : **Charrette d'enfant**
parfait état. - Sadr. à Mme Edouard Pierroz, Martigny-Ville.

A vendre : **2 porcs et 1 chèvre**
portante. S'adr. à Mme Mathys, Martigny Bâttaz.

A vendre au Perrey **une vigne**
de 2 mesures. - S'adr. chez Emery Pierroz, Martigny-Bourg.

FIAT 503
conduite int. Fr. 600.-
Buick torpédo, 6 places Fr. 600.-
Chevrolet Six
camion 2.5 t., 1931, état parfait Fr. 2600.-
Châssis Chevrolet
3 tonnes Fr. 3400.-
Case 2236, Sion

Le conflit commercial entre l'Italie et la Suisse

On nous écrit du Tessin :

La fermeture de la frontière italo-suisse aux échanges commerciaux est un événement d'une très grande importance pour l'économie suisse comme d'ailleurs pour l'économie italienne.

La mesure prise par le gouvernement de Rome doit être considérée comme imposée par les grands besoins de l'Etat et non pas comme une action inamicale envers la Suisse et les autres Etats. Depuis de nombreuses années l'Italie a fait des efforts extraordinaires pour entreprendre des œuvres publiques. Ses efforts ont permis de procurer du travail à des légions d'ouvriers et de paysans, qui sans cela seraient tombés à la charge de l'assistance publique et des caisses de chômage ; mais ces efforts ont néanmoins engagé le crédit de l'Etat dans une mesure par trop forte.

A un moment donné, l'Italie s'est trouvée dans la condition de ne plus pouvoir continuer, dans la mesure suivie ces dix dernières années, la réalisation de son programme d'entreprises publiques, par le fait du cumul de ses engagements financiers à l'étranger, par suite aussi du recul et même de la disparition presque totale de la ressource provenant de l'épargne qui résulte de l'émigration, d'autre part enfin, à cause de la perspective d'une guerre en Afrique, capable d'absorber des moyens financiers importants.

Le premier pas vers les mesures exceptionnelles a été la déclaration du gouvernement annonçant que

l'Italie se considérait désormais comme capable de se suffire à elle-même dans presque toutes les branches de l'économie. Ce communiqué économique de Rome, que beaucoup croyaient pouvoir considérer comme la preuve d'un résultat positif acquis, était destiné au contraire à encourager plus qu'à informer, à préparer l'opinion publique à des épreuves difficiles plus qu'à fixer une base acquise et un point de départ pour de nouvelles actions. La rapide dépréciation des valeurs et la nécessité de limiter l'augmentation des engagements financiers envers l'étranger ont obligé l'Italie à prendre d'urgence les mesures concernant la fermeture des frontières à l'importation des marchandises de l'étranger.

Etant donné le caractère subit de sa décision, de grandes quantités de marchandises qui se trouvaient en route ont fini par s'accumuler aux gares frontalières où, en peu de temps, on a enregistré un congestionnement complet du trafic. La contre-mesure décrétee par le gouvernement suisse à l'égard de l'Italie a été aussi opportune que rapide et peut-être le gouvernement de Rome se rend-il déjà compte de la nécessité d'arriver à un accord spécial avec un client aussi particulièrement précieux pour l'Italie qu'est la Suisse.

Comme première mesure pour faire face à l'encombrement des gares de frontière — encombrement qui a causé des dommages et des incon vénients dont la gravité ne peut pas être calculée encore aujourd'hui — on a obtenu l'autorisation de faire expédier

en acompte sur les futurs contingents, des quantités déterminées de marchandises qui étaient forcément arrêtées à la frontière. En confirmation du caractère financier et d'économie générale de la mesure décrétee par le gouvernement de Rome, est survenu il y a quelques jours un petit détail de légère importance, mais néanmoins significatif, soit l'ordre de suspendre les jeux et le Casino de Campione. Cette mesure dénote la volonté de l'Italie d'empêcher la sortie de l'argent du Royaume, même dans la mesure très limitée consentie au cours de ces derniers mois aux Italiens qui fréquentaient le Casino de Campione. L'Italie, pour faire face aux difficultés de la situation économique et financière, compte en ce moment sur la possibilité de comprimer ses besoins et en même temps d'augmenter la production indigène et de traiter avec l'étranger pour tâcher d'arriver, moyennant ces négociations, à placer à des conditions meilleures qu'actuellement, l'excédent des produits de son sol et ceux de ses industries.

Avec la décision subite prise par le gouvernement de Rome, on est arrivé peut-être à un changement de système des traités de commerce. L'économie contrôlée, qui est en usage dans presque tous les Etats, est sur le point de conduire au système des grands traités de commerce collectifs de pays à pays. La liberté économique sur une base individuelle est sur le point de recevoir un autre coup très grave, un coup dont, jusqu'ici, on n'envisageait pas d'une façon générale la possibilité. La suspension des échanges qui dure déjà depuis une semaine a de graves répercussions sur les entreprises de transports et les maisons d'exportation, et si elle devait se prolonger,

il en résulterait des deux côtés de notre frontière meridionale d'importantes répercussions dans le domaine industriel.

L'opinion publique suisse doit soutenir de son consentement les autorités fédérales qui s'occupent présentement à défendre, par tous les moyens dont elles disposent, les intérêts, les droits et l'avenir de notre économie nationale. Il faut espérer que le conflit italo-suisse pourra être aplani de la meilleure façon possible à bref délai. Car s'il venait à se prolonger, le Tessin se trouverait dans une situation difficile et devrait faire face à un bloc économique à peu près semblable à celui qui fut créé en guise de représailles politiques par l'Autriche, alors maîtresse de la Lombardie et de la Vénétie dans les années comprises entre 1852 et 55. Nos industries d'exportation et quelques branches de l'économie agricole (la fabrication du fromage et la pasteurisation du lait en particulier) en souffriraient aussi considérablement.

Il faut cependant considérer que l'Italie a des intérêts plus grands que les nôtres à éliminer rapidement ce conflit, car l'industrie et l'agriculture italiennes trouvent encore dans notre pays un marché assuré pour l'écoulement de leurs produits. C'est pourquoi il est permis de croire que les tractations entre les autorités des deux pays se dérouleront dans une atmosphère de compréhension et avec le désir d'arriver à un accord qui est dans l'intérêt de tous.

Abonnez-vous au « Rhône » !

Casino „Etoile“ MARTIGNY

CARNAVAL 1935

Dimanche 3 Mars
Mardi-gras 5 mars

Bals masqués

et grand Concours de Masques

organisés par l'**Harmonie Municipale**

Voir plus amples renseignements dans les communiqués et sur les affiches

Orchestre de 1^{er} ordre

Grand concours de prix

GRAISSE COMESTIBLE NUSSGOLD

d'une valeur de plus de 2500 francs

Nous avons préparé pour nos chères ménagères, une surprise sous forme de concours.

Question : Combien de livres de graisse comestible NUSSGOLD seront vendues par la fabrique du 1er janvier au 30 avril 1935 ? (La vente de l'année dernière a été de 300,641 livres pendant le même délai.)

Solution : La solution doit être mentionnée au dos d'une étiquette Nussgold avec l'adresse exacte du participant. Il ne peut être indiqué qu'une seule solution sur une étiquette. Chaque participant peut envoyer plusieurs solutions, mais il n'a droit qu'à un seul prix pour autant que l'une ou l'autre de ses solutions soit juste. Toutes les solutions seront adressées par lettre affranchie de 20 cts. à la Maison Gattiker & Cie. S. A., « Concours de prix », Rapperswil 9, et devront être en leur possession jusqu'au 30 avril 1935.

Prix : Les prix suivants sont fixés pour les solutions justes :

1er prix	1 à fr. 500.—	= fr. 500.—
2e prix	1 à » 250.—	= » 250.—
3e prix	2 à » 100.—	chacun	= » 200.—
4e prix	15 à » 20.—	»	= » 300.—
5e prix	80 à » 10.—	»	= » 800.—
6e prix	500 bons	pour une plaque Nussgold gratuite à fr. 1.20	= » 600.—
			fr. 2650.—

Règles : Chaque personne peut participer à ce concours, à l'exception du personnel de la Maison Gattiker & Cie.

Les solutions peuvent seulement être notées sur une étiquette Nussgold avec l'adresse exacte du participant.

S'abstenir de toute correspondance.

Si plusieurs solutions sont pareilles, celles qui arriveront les premières auront la préférence. La distribution des prix, la publication du nombre des solutions justes et des gagnants des 4 premiers prix auront lieu à fin mai 1935.

Chaque personne prenant part au concours est automatiquement d'accord avec les conditions imposées par la Maison Gattiker & Cie., et avec ses décisions.

— **NUSSGOLD** — la bonne graisse comestible avec 15 % de beurre fondu est en vente dans tous les meilleurs magasins d'alimentation.

S. A. GATTIKER & Cie., RAPPERSWIL 9

Carnaval

Martigny-Bourg
Grande SALLE COMMUNALE

Dimanche 3 Mars
Mardi-Gras 5 Mars

2 GRANDS BALS MASQUÉS

organisés par la
FANFARE MUNICIPALE

Orchestre de 5 musiciens

Dimanche : **Entrée libre**, carte de danse 2 fr.
Mardi : **Entrée** 2 fr.

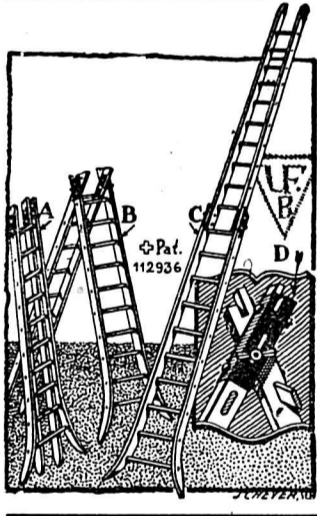
L'ECHELLE

la plus pratique et la plus solide pour la taille des arbres

En vente à l'Agence

Delaloye & Joliat - Sion

TÉLÉPHONE No 19



Règles : Chaque personne peut participer à ce concours, à l'exception du personnel de la Maison Gattiker & Cie.

Les solutions peuvent seulement être notées sur une étiquette Nussgold avec l'adresse exacte du participant.

S'abstenir de toute correspondance.

Si plusieurs solutions sont pareilles, celles qui arriveront les premières auront la préférence. La distribution des prix, la publication du nombre des solutions justes et des gagnants des 4 premiers prix auront lieu à fin mai 1935.

Chaque personne prenant part au concours est automatiquement d'accord avec les conditions imposées par la Maison Gattiker & Cie., et avec ses décisions.

— **NUSSGOLD** — la bonne graisse comestible avec 15 % de beurre fondu est en vente dans tous les meilleurs magasins d'alimentation.

S. A. GATTIKER & Cie., RAPPERSWIL 9

Café-Restaurant du Stand

MARTIGNY - BOURG

Dimanche 3 mars, dès 14 heures
Mardi-Gras 5 mars, " " "

Se recommande:
Paul Rouiller-Michellod
le nouveau propriétaire

BAL

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emprunt 3 1/2 % des Chemins de fer fédéraux 1935

de fr. 100,000,000

destiné à la conversion partielle ou au remboursement

a) des obligations 5 % des C. F. F. 1924 (4^e emprunt d'électrification) de fr. 150,000,000, échéant le 15 avril 1935 ;

b) des obligations 5 % des C. F. F. 1925 (6^e emprunt d'électrification) de fr. 50,000,000, échéant le 15 mars 1935.

La conversion aura lieu au cours de 93,65 %, plus le timbre fédéral de 0,60 % — Remboursement au pair moyennant 25 annuités égales s'étendant de 1936 à 1960.

Soude de conversion : fr. 78.90 par fr. 1000 de capital converti, pour les obligations 5 % des C. F. F. 1924 (4^e emprunt d'électrification) et fr. 57.50 pour les obligations 5 % des C. F. F. 1925 (6^e emprunt d'électrification).

Cet emprunt, comme les autres emprunts des Chemins de fer fédéraux, est contracté directement par la Confédération Suisse.

Les demandes de conversion seront reçues du 1^{er} au 8 mars 1935, à midi.

Si les demandes de conversion dépassent le montant de fr. 100,000,000, elles seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une souscription contre espèces n'a pas lieu.

Les prospectus détaillés et les formulaires de conversion peuvent être obtenus chez les sièges, succursales, agences et bureaux auxiliaires de tous les membres des groupes de banques soussignés, de la Banque Nationale Suisse, ainsi que chez toutes les banques, maisons de banque et caisses d'épargne publiques en Suisse.

Berne et Bâle, le 28 février 1935.

Cartel de Banques Suisses. **Union des Banques Cantoniales Suisses.**

Carnaval

Très jolis
Costumes à louer
à des prix avantageux

FOURNITURES pour THÉÂTRE
Confettis en gros et en détail
avec facilités de paiement.

M^{me} **FAVRE-COLLOMB**
Costumier - MARTIGNY
Tél. 61.118 - Rue des Hôtels



La POTASSE

indispensable pour toutes cultures est

EXIGER au plus bas prix

Renseignements gratuits sont donnés par

KALI S. A.

Hirschengraben 2, Berne



Lisez attentivement les annonces

Alfred Gaillard

Md-Tailleur **Sion** Rue de Conthey

Confection et Mesure

Téléphone 5.70